MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE NATIONALE

RAPPORT D'ACTIVITES REALISEES EN 2024

MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE NATIONALE

Contacts :

info@economie.gouv.cd

www.economie.gouv.cd

Ministère de l'Economie Nationale, Immeuble du Gouvernement,
5ème, Niveau Boulevard du 30 Juin, Kinshasa-Gombe

BP : 9378 KIN 1

MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE NATIONALE

RAPPORT D'ACTIVITES REALISEES EN 2024

FÉVRIER 2025



« Notre économie, en pleine transformation, présente des signes de solidité encourageants. Nous prévoyons cette année une croissance de 6,0 %, un rythme nettement supérieur à la moyenne de 3,8 % attendue en Afrique subsaharienne. Ce résultat, en dépit d'un léger ralentissement, témoigne de notre résilience face aux défis globaux et locaux et offre l'opportunité de consolider les bases d'une économie plus diversifiée, durable et tournée vers l'avenir. »

S.E.M. **FÉLIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO**
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



S.E. **JUDITH SUMINWA TULUKA**

PREMIÈRE MINISTRE, CHEFFE DU GOUVERNEMENT

Des trois Objectifs Stratégiques Sectoriels assignés au Ministère de l'Economie Nationale dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028, la lutte contre la vie chère a été une priorité en 2024 ; cela dans le but de soulager le panier de la ménagère. Cette lutte, qui constitue une tâche incontournable pour tous les gouvernements, prend une dimension particulière en République Démocratique du Congo à cause de la dollarisation de l'économie et de la forte dépendance vis-à-vis des importations des biens alimentaires. Dans ces conditions, les prix des biens alimentaires sont très sensibles aux variations du taux de change.

L'aggravation des tensions géopolitiques (guerre russo-ukrainienne, guerre entre Israël et le Hamas, attaques des Houthis en Mer Rouge) a eu un impact considérable sur l'approvisionnement mondial en vivres essentiels et la dynamique des prix de certains produits de consommation de masse. Couplée aux effets du changement climatique, elle ne laisse pas suffisamment de marge à la maîtrise des facteurs externes, raison pour laquelle il a été indispensable pour le Gouvernement d'agir de manière vigoureuse sur les facteurs internes qui contribuent au renchérissement des biens alimentaires importés.

En effet, la lutte contre la vie chère, menée en 2024 dans le but de soulager les ménages, ne signifie en aucun cas l'abandon de la production locale. Elle est juste une stratégie de court terme, car une lutte plus durable contre la cherté de la vie ne peut jamais se concevoir sans réformes structurelles visant le renforcement du dispositif national de production. Cela étant, en sus de la formalisation de l'économie informelle, l'année 2025 serait une année d'accélération du processus de redressement productif pour asseoir une économie congolaise plus diversifiée et ainsi limiter les importations massives des denrées alimentaires.



S.E.M. **DANIEL MUKOKO SAMBA**

VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Au cours du second semestre 2024, le Gouvernement de la République a engagé des réformes majeures pour stabiliser l'économie et améliorer concrètement le quotidien des citoyens congolais. La lutte contre la vie chère a été placée au cœur des priorités, avec des mesures fortes visant à contenir l'inflation et à protéger le pouvoir d'achat des ménages. La rationalisation des prix des produits stratégiques, dont ceux des produits pétroliers, a été un levier clé dans cette dynamique. En encadrant mieux la structure des prix et en renforçant les mécanismes de régulation, le Gouvernement a permis de limiter l'impact des fluctuations internationales sur le coût des carburants. Cette approche a eu un effet direct sur le prix du carburant à la pompe où une baisse de 13% a été enregistrée. A la suite de cette prouesse, il s'en est suivi la stabilisation des prix du transport et des biens de consommation essentiels, réduisant ainsi la pression sur les ménages.

Le contrôle économique a été renforcé afin d'endiguer les pratiques spéculatives et les hausses injustifiées des prix sur le marché. Des inspections accrues ont été menées dans les circuits de distribution, permettant d'identifier et de sanctionner les abus, notamment dans les secteurs de l'alimentation et des produits de première nécessité. Cette vigilance accrue a favorisé une meilleure transparence et contribué à la stabilisation des prix.

Le Gouvernement a également pris des mesures décisives pour réduire le coût des produits de base en mettant en place des subventions ciblées et en négociant des accords avec les principaux fournisseurs. Une attention particulière a été portée à l'approvisionnement des marchés pour éviter toute pénurie susceptible d'engendrer une flambée des prix. Grâce à ces efforts, une tendance à la baisse a été observée sur plusieurs denrées essentielles, offrant ainsi un répit aux familles les plus vulnérables. Par ailleurs, l'évaluation des besoins des populations et l'amélioration des chaînes d'approvisionnement ont permis d'assurer une meilleure distribution des produits essentiels sur l'ensemble du territoire. Des initiatives ont été lancées pour favoriser la production locale et réduire la dépendance aux importations, un enjeu stratégique pour la souveraineté économique et la maîtrise des coûts.

En parallèle, des politiques ont été mises en place pour stimuler l'augmentation du pouvoir d'achat. Le soutien aux petites entreprises et aux secteurs générateurs d'emplois a contribué à une hausse des revenus pour de nombreux travailleurs. Des réformes fiscales ont été engagées pour alléger la pression sur les ménages et améliorer leur capacité d'épargne et de consommation.

Un autre axe stratégique mis en exergue a été la formalisation du secteur informel, qui constitue une part importante de l'économie nationale. Conscient du rôle crucial joué par ces acteurs dans la dynamique économique du pays, le Ministère de l'Économie Nationale a mis en place des mesures incitatives pour encourager leur intégration dans le circuit formel. L'accès à des financements adaptés, la simplification des procédures administratives et la mise en place d'un accompagnement spécifique ont permis à de nombreuses petites entreprises de régulariser leur activité. Cette initiative vise non seulement à sécuriser les revenus des travailleurs du secteur informel, mais aussi à élargir l'assiette fiscale et à renforcer la protection sociale des entrepreneurs et de leurs employés.

Ces premiers résultats témoignent de la détermination du Ministère de l'Économie Nationale à mettre en œuvre des solutions durables face aux défis économiques. La poursuite de ces efforts serait essentielle pour consolider les acquis et accélérer la transformation du pays vers une croissance plus inclusive et équitable.

ANADEC :	Agence Nationale de Développement de l'Entreprenariat Congolais
ANAPI :	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ATRIK :	Association des transporteurs routiers internationaux du Katanga
CCE :	Comité de Conjoncture Economique
CDF :	Franc congolais
CEREP :	Cellule du Redressement Productif
CIBN :	Chartered Institute of Bankers of Nigeria
CNSS :	Caisse nationale de Sécurité sociale
CNSSAP :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat
COMCO :	Commission de la Concurrence
CONAC :	Commission Nationale de la Concurrence
CPCE :	Cadre Permanent des Concertations Economique
CRP :	Comité de réglèmentation des prix des produits stratégiques
CTR :	Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes
DGDA :	Direction Générale des Douanes
DGM :	Direction Générale de Migration
FEC :	Fédération des Entreprises du Congo
FMI :	Fonds Monétaire International
FOMIN :	Fonds Minier pour les Générations Futures
FOREC :	Fonds de Régulation Economique
FPI :	Fonds de Promotion de l'Industrie
GED :	Gestion Électronique des Documents
GUCE :	Guichet Unique de Création d'Entreprises
IDE :	Investissements directs étrangers
IGF :	Inspection Générale des Finances
INS :	Institut National des Statistiques
KVA :	Kilovoltampère
OCC :	Office Congolais de Contrôle
OGEFREM :	Office de gestion du fret multimodal
ONATRA :	Office National des Transports
ONG :	Organisation non gouvernementale
PAG :	Programme d'Actions du Gouvernement
PMAG :	Pertes et manques à gagner
PMF :	Prix moyen frontière
PMFC :	Prix moyen frontière commercial
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP :	Partenariat public-privé
PRONANUT :	Programme National de Nutrition
PTO :	Plan de Travail Opérationnel
RDC :	République Démocratique du Congo
REGIDESO :	Régie de distribution d'eau
RLT :	Redevance logistique terrestre
SDSI :	Schéma Directeur des Systèmes d'Information
SEGUCE :	Société d'Exploitation du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieu
SEP CONGO :	Services des Entreprises Pétrolières Congolaises
SNCC :	Société nationale des chemins de fer du Congo
SOCIMEX :	Société Commerciale d'Import-Export
SOCIR :	Société Congolaise des Industries de Raffinage

SOFIDE :	Société Financière de Développement
SS2 :	Stock de sécurité 2
SSE :	Stock de sécurité 1
TFR :	Transnet Freight Rail
TRANSCO :	Société de transports du Congo
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
USD :	Dollar des Etats-Unis
VPM :	Vice-Premier Ministre

TABLE DES MATIÈRES

MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE NATIONALE

RESUME ANALYTIQUE	vii
SIGLES ET ACRONYMES	viii
TABLES DES MATIERES	X
INTRODUCTION	1
PARTIE I : ACTIVITES LIEES A L'EXECUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2024	3
1.1. LUTTE CONTRE LA VIE CHERE	5
1.1.1. La dynamique des prix des produits pétroliers	5
1.1.1.1. Ajustement à la baisse des prix des produits pétroliers à la pompe	5
1.1.1.2. Remboursement des pertes et manques à gagner certifiés à fin décembre 2023	7
1.1.1.3. Certification des pertes et manques à gagner des sociétés pétrolières au premier	7
1.1.1.4. Gestion des subventions pétrolières	8
1.1.1.5. Demandes des paiements échelonnés et Règlement des litiges inter-sociétés	8
A) Demandes des paiements échelonnés des stocks de sécurité	8
B) Règlement des litiges inter-sociétés	9
1.1.1.6. Problématique des prix des autres produits stratégiques	9
A. Le tarif de l'eau	9
B. Transports Aérien, Ferroviaire et Lacustre	9
1.1.1.7. Recommandations	9
1.1.2. Contrôle économique 2023	10
1.1.3. Rabattement des prix des produits de première nécessité	11
1) Le Développement de circuits d'approvisionnement frauduleux	12
2) Une campagne volontaire de désinformation afin d'alimenter le sentiment de révolte au au sein de la population	12
3) Faible soulagement auprès des populations à très faibles revenus par rapport aux attentes suscitées	13
1.1.4. Suivi de l'évolution des prix des produits de première nécessité	13
1.1.5. Évaluation des besoins et des approvisionnements	14
1.1.6. Concurrence et protection des droits de consommateurs	17
1.2. FORMALISATION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE	18
1.2.1. Échange d'expériences avec le Sénégal et le Bénin	18
1.2.2. Réformes structurelles internes	19
a) Lancement des opérations d'identification-diagnostic des acteurs informels	19
b) Lancement des campagnes de sensibilisation sur la formalisation	20
1.3. REDRESSEMENT PRODUCTIF	23
PARTIE II : AUTRES ACTIVITES REALISEES EN 2024	25
2.1. PROSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES	27
2.2. CLIMAT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS	27
2.3. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	29
2.3.1. Principales missions économiques effectuées	31
2.3.2. Impact de la coopération économique sur le positionnement de la RDC	31
2.4. FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE NATIONALE	31
2.4.1. Négociations Financières	32
2.4.2. Études sur les outils de financement innovants :	33
2.5. TRANSPORT, LOGISTIQUE ET DOUANE	34
III. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	36
3.1. ADMINISTRATION DU CABINET	36
3.1.1. Secrétariat Administratif	37
3.1.2. Intendance	37
3.1.3. Cellule informatique	39
3.2. ADMINISTRATION CENTRALE	39
3.2.1. Du nouveau cadre organique	39
3.2.2. Principales réalisations du Secrétariat Général	39
3.2.3. Difficultés et obstacles rencontrés en 2024	41
CONCLUSION	43

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) reste une terre d'espoir pour son peuple. C'est une Nation énormément bénie par la diversité de ses cultures et ses innombrables dotations en ressources naturelles. En dépit des multiples défis conjoncturels et structurels auxquels est confrontée son économie, sa population reste unie, résiliente et dynamique. En date du 20 décembre 2023, le peuple congolais a renouvelé sa confiance à Son Excellence Monsieur Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO Président de la République Démocratique du Congo, pour un second mandat, dans le but de préserver les acquis de son premier mandat et poursuivre la construction d'un Congo plus uni, plus fort et plus prospère.

Les six engagements majeurs pris par le Président de la République étaient une réponse aux attentes de la population. Il s'agit de :

- La création d'emplois afin d'assurer la prospérité du peuple congolais ;
- La protection et le renforcement du pouvoir d'achat des ménages congolais contre les aléas du prix à l'importation et les variations du taux de change afin d'assurer une qualité de vie stable et digne ;
- La protection du citoyen congolais en faisant de la République Démocratique du Congo un havre de paix et de sécurité ;
- L'amélioration de l'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé, l'accès à l'électricité, etc. comme gage de la solidarité nationale ;
- La diversification et la compétitivité économique, créatrice d'emplois et des revenus stables et croissants ;
- Le renforcement de l'efficacité des services publics pour garantir la performance à tous les niveaux, du plus bas au plus haut des échelons.

La réalisation de ces six engagements incombe au Gouvernement, raison pour laquelle le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 est arrimé au Programme électoral du Président de la République. Dans le but de traduire en actions concrètes et en résultats tangibles les six engagements du Président de la République et les priorités du Programme gouvernemental, le Ministère de l'Economie Nationale a reçu de la part de Son Excellence Madame la Première Ministre, Judith SUMINWA, Cheffe du Gouvernement, une mission axée sur trois Objectifs Stratégiques Sectoriels. Cette mission consiste à : (i) Mettre en œuvre la stratégie de vie moins chère en vue de protéger le pouvoir d'achat des ménages, (ii) Formaliser l'économie informelle, et (iii) Assurer le redressement productif par la mise en valeur des espaces productifs nationaux.

L'année 2024 a été marquée par des actions prioritaires fixées par le Gouvernement de la République dans le domaine de la lutte contre la vie chère, du renforcement de la production locale, et de la formalisation de l'économie informelle. Ces priorités se sont inscrites dans une logique de donner au Gouvernement des résultats rapides et à impact visible au second semestre 2024, mais également promouvoir une dynamique de relance économique ambitieuse, visant à améliorer durablement les conditions de vie des citoyens.

Le présent rapport détaille les réalisations majeures de l'année 2024 et expose des perspectives pour 2025, afin de consolider les acquis et poursuivre les efforts engagés. Du point de vue de sa structure, il se subdivise en trois parties. La première partie présente l'exécution d'activités liées à la Feuille de route 2024 ; la deuxième partie est axée sur autres activités réalisées ; et enfin, la dernière partie est consacrée au fonctionnement de l'Administration.

PARTIE I

ACTIVITES LIEES A L'EXECUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2024

L'assainissement du secteur pétrolier a été une des priorités du second semestre 2024. Ce secteur a toujours présenté, durant toute l'histoire économique de la République Démocratique du Congo (RDC), un caractère stratégique compte tenu de l'importance de ce produit dans le fonctionnement de l'Economie Nationale. En 2022, les experts du Fonds Monétaire International (FMI) en mission dans le pays ont convenu avec le Gouvernement de la République de s'accorder sur une feuille de route touchant le secteur de l'aval pétrolier pour procéder à l'assainissement de ce secteur jugé important.

En substance, la feuille de route visant l'assainissement de l'aval pétrolier de la RDC se compose des principaux axes ci-après :

- Le nettoyage des niches encombrantes dans la structure des prix des produits pétroliers contenue dans l'arrêté interministériel N° 002/ CAB/VPM/MIN-ECONAT/DMS/TMN/2024 et N° M-YD/ASM/002/CAB/MIN/2024 du 02 octobre 2024 ;
- La rationalisation de la gestion des subventions pétrolières excluant les sociétés minières et partenaires à bénéficier des efforts des subventions étatiques.
- La généralisation progressive de la vérité des prix des produits pétroliers dans la consommation du carburant des sociétés aériennes internationales et autres ;
- L'application des recommandations de l'audit MAZARS.

En dehors de l'exécution de cette feuille de route, quelques actions phares ont permis de faire asseoir une politique de gestion du secteur pétrolier orienté vers des résultats à impact visible. Il s'agit notamment de l'ajustement à la baisse des prix des produits pétroliers à la pompe, du remboursement des pertes et manques à gagner 2023, la certification des pertes et manques à gagner des sociétés pétrolières au premier semestre 2024, et la problématique des prix des autres produits stratégiques.

1.1.1.1. Ajustement à la baisse des prix des produits pétroliers à la pompe

Sur recommandation de son Excellence Monsieur le Président de la République, le Gouvernement de la République a demandé au Ministère de l'Economie Nationale de procéder à un examen de la structure des prix des produits pétroliers en tablant sur la possibilité d'ajuster le premium de manière à le situer en dessous de 100 USD/m³. Cet ajustement du premium entrainerait une réduction des prix de produits pétroliers à la pompe pour impacter sur l'amélioration du pouvoir d'achat de la population. Dans l'exercice de cette tâche, j'ai instruit le Comité de suivi des prix des produits pétroliers de travailler en harmonie avec la commission ad hoc, créée au Ministère des Hydrocarbures à procéder à l'examen et l'assainissement des niches contenues dans l'arrêté interministériel N° 035/CAB/MINET/ECONAT/JKN/GYN/2018 et N° 08/CAB/AMN/MIN/HYD/2018 du 06 novembre 2018 portant modalités de détermination du différentiel de transport et du prix moyen frontière à la fourniture des produits pétroliers par la voie Ouest en République Démocratique du Congo.

D'une manière générale, les travaux d'experts en commission technique élargie aux sociétés pétrolières concernées (fournisseurs, logisticiens et sociétés commerciales) ont permis de réduire, voire éliminer, des niches sous-forme de rubriques superflues qualifiées d'injustifiées, sinon d'exagérer celles qui plombaient la structure des prix existant au niveau du différentiel de transport.

Cet exercice a permis précisément de supprimer la rémunération accordée à la DGM, de retirer les frais payés par les armateurs pétroliers aux LMC (Lignes Maritimes Congolaises) aux titres de frais de droits de trafic, de supprimer les frais d'étude de 2,5 USD/la tonne-métrique de l'essence à la SOCIR sur le projet sea-line et réduire de 6 à 3 USD la tonne métrique, le coût de coloration de l'essence, et de supprimer les frais de commission aux fournisseurs. La prise en compte de cet effort d'assainissement a permis de baisser le premium à hauteur de 87 USD/m³ se situant clairement sous la barre de 100 USD. Ce qui rencontre la recommandation du Gouvernement faite au Conseil des Ministres du 09 août 2024.

Fort de l'assainissement de cet arrêté interministériel et au regard de la structure du différentiel de transport assainie, j'ai convoqué les travaux d'ajustement des prix des produits pétroliers par le Comité de suivi. Pour rappel, il faut signaler que l'environnement international était du reste favorable à cet ajustement tarifaire. En effet, il s'est observé quelques mois auparavant une tendance baissière du prix moyen frontière (PMF) influencée par les prix généralement bas observés sur le marché pétrolier international. La combinaison de ces deux facteurs, en l'occurrence les PMF baissiers et le premium bas, a permis l'ajustement à la baisse des prix des produits pétroliers à la pompe.

Le résultat obtenu de cet exercice est passé par des choix stratégiques. En Amont de ces travaux, les experts ont mis en exergue les gains ou économies réalisés par l'ajustement des prix, la nécessité de corriger le taux de change pour réduire les pertes et manques à gagner et le souci de protéger le pouvoir d'achat de la population, considération faite aux effets d'entraînement secrétés par les prix des produits pétroliers. En somme, une baisse générale des prix en moyenne de 13% a été obtenue sur les deux (2) principaux produits à savoir l'essence et le gasoil, alors que le taux de change structurel est passé de 2.500 CDF/USD à 2.600 CDF/USD. L'objectif serait de pouvoir le relever autour de 2.800 CDF/USD.

Les arrêtés pour les différents produits sur les trois zones concernées ont été pris le 03 octobre 2024, entrainant ainsi un changement remarquable dans la conception que se faisait le consommateur de produits pétroliers congolais sur la gouvernance de ce secteur. L'application de cette mesure par les sociétés pétrolières a entrainé des changements remarquables sur le rythme de consommation des produits pétroliers par les Congolais. Un engouement spectaculaire et une tendance à faire le stock au titre de réserve des produits pétroliers a été observé sur les différents points de distribution dans toutes les zones de la République.

L'accroissement de la demande a été observé dans l'ensemble des zones Ouest, Sud et Est, principalement autour de 30 à 40 % des volumes mis en consommation avant la prise de la décision d'ajustement tarifaire. A titre illustratif, la SEP CONGO est passée des livraisons sur Kinshasa de 45.000 m³ en moyenne mensuel à 70.000 m³ entre octobre et décembre 2024.

1.1.1.2. Remboursement des pertes et manques à gagner certifiés à fin décembre 2023

A mon entrée en fonction, le stock de la dette de l'Etat sur les sociétés pétrolières au titre des pertes et manques à gagner était évalué à près de 287 millions USD perturbant la trésorerie de ces sociétés. Deux stratégies étaient mises en place par le Gouvernement de la République, à savoir : rembourser progressivement ces pertes et manques à gagner avec les revenus du stock de sécurité 2 et envisager une solution globale avec les banques commerciales pour absorber le solde des dettes restant dû aux sociétés pétrolières par un deuxième tirage.

J'ai été contraint de mettre en place une stratégie adéquate pour prendre à bras le corps cette problématique. Ainsi, j'ai défini des orientations claires sur la rationalisation des pertes et manques à gagner en créant une Task Force chargée de faire le suivi et l'évaluation des ressources des stocks de sécurité 1 et 2 avec l'implication des experts de la DGDA, du Ministère de l'Economie Nationale, de la Primature et de la Présidence de la République.

Le suivi et la rigueur dans la gestion du stock de sécurité 2 a permis d'accroitre le niveau de remboursement des pertes et manques à gagner existant à hauteur de 70 millions de dollars américains. En outre, cette rigueur a crédibilisé davantage la perception des banques commerciales sur la transparence et la bonne gestion des ressources publiques destinées aux remboursements des pertes et manques à gagner. Ce crédit de confiance est le socle de la décision prise par les quatre banques de financer le remboursement des pertes et manques à gagner, en proposant une ligne de crédits bien au-delà de ce dont le Ministère de l'Économie Nationale avait besoin à savoir une ligne de 500 millions USD.

Le deuxième tirage, qui a été négocié et accepté par les banques au consortium a porté sur un montant de 214 millions USD environ avec un taux d'intérêt à 10% l'an. A la fin de l'exercice 2024, les banques ont décidé de confirmer le remboursement intégral des pertes et manques à gagner de l'exercice 2023.

1.1.1.3. Certification des pertes et manques à gagner des sociétés pétrolières au premier semestre 2024

Recommandée par les experts du FMI, la certification de la dette de l'État sur les sociétés pétrolières au premier semestre 2024 s'est faite du 12 au 18 décembre 2024. A l'issue de ce travail, les conclusions suivantes ont été tirées :

- Les pertes et manques à gagner après croisement ont été portés à hauteur de 16 043 984,94 USD ;
- Les gains de l'Etat, qui représentent les créances de ce dernier sur les sociétés pétrolières en rapport avec une activité des sociétés pétrolières sur la période sous examen, sont estimés à hauteur de 17.411.118,53 USD;
- Les créances de l'Etat issues des arriérés des stocks de sécurités 1 et 2, sont estimées à hauteur de 55.105.443,13 USD.

En effet, il y a lieu de rappeler que le Gouvernement a fourni des efforts remarquables dans l'assainissement de cette situation partant d'une moyenne de 170 millions semestrielle. Le Ministère de l'Economie a réalisé au nom du Gouvernement une performance spectaculaire traduisant des économies en termes de dette publique de 154 millions USD. Cette situation va s'inscrire dans la durée, parce qu'elle découle d'une stratégie et d'une politique que j'ai mise en place.

1.1.1.4. Gestion des subventions pétrolières

L'amélioration des revenus du stock de sécurité 1 a permis au Ministère de l'Economie Nationale de respecter ses engagements vis-à-vis des structures et entreprises publiques bénéficiant des subventions de l'Etat dans le secteur pétrolier et dans les activités à caractère social.

Certes, ces subventions constituent un appui indéniable à la survie de ces structures et entreprises mais le Ministère de l'Economie Nationale se propose de mettre en place une autre stratégie dite de la subvention intelligente. Elle va intégrer l'approche résultat de manière à faire bénéficier à l'ensemble de l'économie nationale les bénéfices de ces subventions, et à dégager d'autres pistes de réflexion sur les niches à explorer dans le secteur pétrolier. Ces pistes seront exploitées et pourront constituer le soubassement du Programme d'actions du Ministère de l'Economie Nationale en 2025.

Il s'agit notamment de l'application :

- Des recommandations de l'audit MAZARS ;
- De la stratégie du renforcement de la responsabilité publique sur le suivi et la gestion des prix moyens frontières (PMF) ;
- Du suivi efficace des prix des produits pétroliers à l'international grâce à l'abonnement de la platts ;
- Du renforcement des capacités techniques des experts évoluant dans les structures techniques (CRP) afin d'améliorer les études prospectives dans le domaine des prix des produits stratégiques.
- Le suivi efficace des volumes des produits pétroliers consommés en phase avec la structure des prix existants pour anticiper sur leurs impacts au niveau général des prix à la pompe.

1.1.1.5. Demandes des paiements échelonnés et Règlement des litiges inter-sociétés

A) Demandes des paiements échelonnés des stocks de sécurité

Les demandes des paiements échelonnés, considérées comme une mesure de facilité, ont été octroyées aux sociétés pétrolières en difficulté de trésorerie pour payer de manière différée ou échelonnée les droits dus à l'Etat. Il convient de préciser qu'échelonner n'est pas synonyme d'exonération, car les droits dus à l'Etat restent intacts. Les requérants ont l'obligation de payer l'intégralité des montants dus à l'Etat et dans le cas d'espèce, les stocks de sécurité 1 et 2 sont appelés à être versés aux comptes du Ministère de l'Economie Nationale.

Dans le souci du respect strict des recommandations sur le financement des actions liées aux remboursements des pertes et manques à gagner ainsi que les subventions jugées nécessaires, le Ministre de l'Economie Nationale avait pris l'option de geler certaines facilités antérieures. Seule la zone Est du pays, confrontée aux effets néfastes de la guerre, continue à bénéficier de quelques facilités.

Dans leur application, la DGDA exige des conditions supplémentaires aux sociétés bénéficiaires pour garantir les paiements des droits de l'Etat y découlant.

B) Règlement des litiges inter-sociétés

A la demande du Gouvernement, la société COBIL SA a été chargée de fournir du carburant et lubrifiant à TRANSCO. Cependant, suite à l'insuffisance de la subvention payée par l'Etat par le truchement du stock de sécurité 1, la société COBIL se retrouve en position de créance vis-à-vis de l'Etat Congolais.

Le dossier présenté par la COBIL SA et soumis à l'examen de la Commission d'amortissement mentionne un montant de l'ordre de 8.830.359,93 USD. Ce montant entraîne une perturbation dans le fonctionnement de COBIL parce qu'il aggrave son discrédit vis-à-vis des banques et de ses fournisseurs pétroliers.

1.1.1.6. Problématique des prix des autres produits stratégiques

A. Le tarif de l'eau

La Régie de Distribution d'eau (REGIDESO) a soumis un dossier sollicitant l'ajustement à la hausse de sa facturation. Bien que motivée par le retard enregistré dans l'actualisation de son tarif, le Ministère de l'Economie Nationale a recommandé à la REGIDESO de se préparer à soumettre une évaluation globale de sa situation technique, commerciale et financière. Cette démarche devrait être soutenue par un business plan opérationnel afin de faciliter la prise de décisions responsables au bénéfice de la société et de sa clientèle. Lors de cet exercice, les questions de fond ont été examinées pour permettre à la REGIDESO de sortir des pesanteurs qui plombent son fonctionnement harmonieux. La prise en compte des recommandations pertinentes tirées des travaux des états généraux du portefeuille de l'Etat est en cours d'analyse pour sortir cette entreprise de l'Etat du déséquilibre profond dans lequel elle est plongée depuis les décennies.

Dans le même chapitre, il a été examiné l'opportunité et la nécessité de participer et s'impliquer aux travaux des agences de régulation du secteur de l'eau, de l'électricité, des télécommunications et des assurances. Une proposition de note a été adressée à l'attention de son Excellence Madame la Première Ministre afin d'autoriser l'implication du Ministère de l'Economie Nationale par le biais du Comité de règlementation des Prix des produits stratégiques (CRP) pour participer aux grands travaux de ces structures.

B. Transports aérien, ferroviaire et lacustre

Les prix des transports de secteur aérien, ferroviaire et lacustre sont appelés à faire l'objet d'un examen minutieux pour permettre des ajustements nécessaires à fluidifier ces transports. Durant ces six derniers mois, une attention particulière a été accordée sur le volet fret qui est appelé à faciliter la fluidité des marchandises (fret) entre différentes provinces de la République. Des études comparatives seront réalisées pour favoriser la prise de décisions opportunes.

1.1.1.7. Recommandations

En dépit des progrès réalisés durant les six premiers mois de la prise de mes fonctions en tant que Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, quelques dossiers importants exigent une intervention urgente :

1. L'impérieuse nécessité de réexaminer la mutualisation des volumes des sociétés commerciales ;
2. L'application de l'équité quant au poids du travail accompli par chacun des logisticiens au regard de leur rémunération ;
3. Le déficit du dispositif logistique de stockage des produits pétroliers dans les zones Sud et Est ;
4. La persistance de la fraude en dépit des travaux et de la présence d'AUTHENTIX ;
5. Le retard dans la transmission des paramètres clés pour le calcul des PMAG, notamment les volumes des produits mis en consommation, le PMF (par le Ministère des Hydrocarbures) ;
6. L'absence des rapports de l'OGEFREM sur l'évolution des PMF et des frets qui influent sur le PMFC ;
7. Le non-rapprochement des valeurs communiquées par l'OCC sur les volumes, le PMF de celles fournies par la DGDA et Authentix afin d'expliquer les écarts ;
8. La nécessité de rapprocher les données sur les volumes des produits pétroliers déclarés à l'Est et au Sud ainsi que ceux constatés dans les pays voisins par où ces produits transitent ;
9. La simplification de la déclaration des PMAG par les sociétés pétrolières ;
10. L'organisation de l'assistance technique du CRP au calcul des PMAG en faveur de toutes les sociétés pétrolières ;
11. La systématisation des évaluations de la feuille de route avec le FMI en fonction du calendrier des missions d'évaluation communiqué par le Ministère des Finances.

Conformément à la Loi N° 18/020 du 9 juillet 2018 relative à la liberté des prix et à la concurrence, ainsi qu'aux articles 4 et 5 de l'arrêté ministériel N° 031/CAB/MIN-ECO&COM/2013 du 2 octobre 2013 portant réglementation du contrôle économique, le Ministère de l'Économie Nationale a lancé, en octobre 2024, une vaste opération de contrôle économique couvrant plusieurs secteurs d'activités. L'objectif principal de cette mission était de veiller au respect des pratiques commerciales et de la réglementation sur le prix. Pour ce faire, 77 équipes réparties en 12 pools ont été déployées dans cinq provinces.

En termes de couverture, sur les 1 555 entreprises ciblées, 298 ont abouti à la production d'un rapport final détaillant les infractions constatées, ce qui représente un taux de couverture de 19 %. Ce faible taux est principalement dû à la faible fiabilité des données d'identification et de localisation des entreprises ainsi qu'à un besoin d'amélioration structurelle notamment par la création d'un corps des inspecteurs à l'Economie Nationale qualifié.
Les principales infractions identifiées au cours de cette mission incluent :

- La non-transmission des statistiques (40 %) ;
- La non-transmission des états financiers (16 %) ;
- La non-conformité des factures (11 %).

Ces manquements révèlent un faible niveau de conformité aux obligations réglementaires, nécessitant un renforcement des mesures de surveillance. La mission a également mis en évidence plusieurs défis, dont principalement :

- La nécessité d'optimiser les interventions des multiples structures étatiques en matière de contrôle auprès des opérateurs économiques. La multiplicité de ces interventions nuit au climat des affaires, entraîne des coûts élevés pour l'État et crée un sentiment de tracasserie pour les entreprises.

- Le manque de clarté dans le champ de compétence du contrôle économique par secteur d'activités, en particulier pour les secteurs régulés par des entités spécifiques (ex : secteur minier, établissements financiers).

Pour y remédier et améliorer les résultats des prochains contrôles économiques, les principales recommandations formulées sont les suivantes :

a) Renforcement de l'administration du contrôle économique

- Constituer un répertoire actualisé des entreprises en RDC pour améliorer la couverture des missions de contrôle.
- Créer un corps transversal d'inspecteurs spécialisés, sélectionnés sur la base de leurs compétences techniques à l'issue d'un processus rigoureux.

b) Amélioration du cadre réglementaire et des pratiques de contrôle

- Réviser les textes réglementaires encadrant les taux des amendes pour réduire les écarts observés.
- Clarifier le champ de compétence du contrôle économique par secteur d'activités en élaborant un acte juridique spécifique.
- Rationaliser les interventions des structures étatiques afin de réduire les coûts administratifs et d'améliorer le climat des affaires.
- Digitaliser les méthodes de collecte des données économiques pour renforcer la transparence et l'efficacité des contrôles.

Après la signature pour les huit produits concernés par le Décret N° 24/07 du 19 septembre 2024, à savoir : le lait, le sucre, les poissons salés, les poissons chinchards, le riz, le maïs, les volailles et les viandes, les baisses des prix varient en moyenne de 5 à 11 % et sont été appliquées au niveau des gros importateurs. À titre d'exemple, un carton de viande ALLANA de 20 kg qui se vendait auparavant à 353.347 FC est actuellement proposé à 316.192 FC chez SOCIMEX, soit une réduction de 37.152 FC. Un sac de riz thaïlandais Aigle Bleu de 25 kg, autrefois vendu à 79.862 FC, est désormais à 73.756 FC chez SOKIN, représentant une diminution de 6.106 FC. De même, un carton de lait Cowbell (2.500 g×6), initialement commercialisé à 387.450 FC, coûte maintenant 368.077 FC chez Premium Food, soit une baisse de 19.372 FC.

Cependant, cette dynamique positive a eu de la peine à se répercuter intégralement sur les niveaux intermédiaires de la chaîne de distribution, limitant ainsi l'impact attendu auprès des consommateurs finaux à une stabilité des prix.

Au niveau de l'opinion, l'impact des mesures est demeuré mitigé, principalement en raison de trois facteurs : (i) le développement de circuits d'approvisionnement frauduleux, (ii) une campagne volontaire de désinformation afin d'alimenter le sentiment de révolte au sein de la population, et (iii) un faible soulagement auprès des populations à très faibles revenus par rapport aux attentes suscitées.

1) Le Développement de circuits d'approvisionnement frauduleux

Le développement de circuits d'approvisionnement frauduleux via Brazzaville (ports privés) et les frontières avec l'Angola, notamment dans la chaîne de froid offrant des prix bas ont inhibé l'impact des efforts consentis avec le circuit d'approvisionnement formel. A titre illustratif :

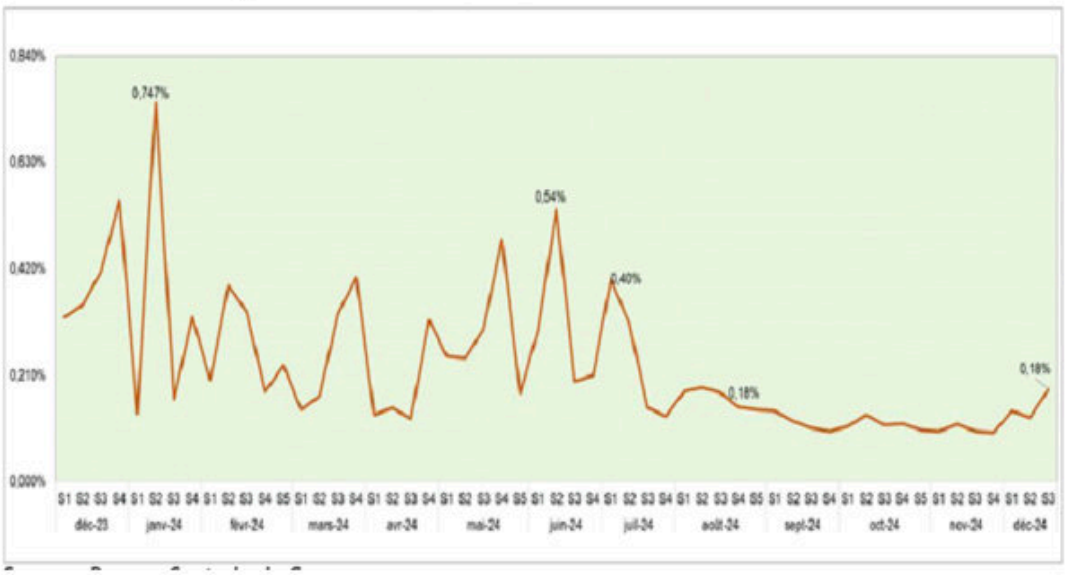
- Un carton de chinchards de 30 kg (20+) coûte aujourd'hui 77 USD auprès des importateurs formels contre 75 USD pour ceux importé par les circuits informels.
- Un carton de chinchards de 30 kg (18+) coûte 67 USD dans le circuit formel contre 65 USD via les réseaux informels.

2) Une campagne volontaire de désinformation afin d'alimenter le sentiment de révolte au sein de la population

Une campagne de désinformation systématique a été lancée, notamment sur les réseaux sociaux, créant un sentiment de révolte artificiel auprès de la population. Des messages erronés ont circulé, prétendant une hausse généralisée des prix malgré les mesures effectives prises. Cette lutte médiatique coordonnée s'est intensifiée à l'approche des festivités de fin d'année dans le but de manipuler l'opinion sur cette question. Dans les discours de tous les opposants politiques, la thèse non documentée sur une supposé hausse des prix a été développée.

De manière factuelle, les données statistiques notamment la note de conjoncture de la Banque Centrale du Congo indique pourtant un certain niveau maitrisé de l'inflation sur le marché des biens et service dont l'indice globale est principalement mesuré en fonction de l'évolution des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (pondéré à 70%). En effet, une stabilité relative de l'inflation peut être constatée entre Aout 2024 et Décembre 2024.

Figure 1. Evolution hebdomadaire de l'inflation



Source des données : Banque Centrale du Congo.

En glissement annuel, le taux d'inflation s'est chiffré à 12,07 % et en annualisé à 11,69 % contre une prévision initiale de 12,0 % à fin décembre 2024.

3) Faible soulagement auprès des populations à très faibles revenus par rapport aux attentes suscitées

Les mesures fiscales adoptées, bien que bénéfiques, ont eu un impact limité sur les ménages à très faibles revenus face aux attentes suscitées par l'annonce de la baisse des prix. En effet, dans l'opinion l'annonce des efforts du Gouvernement semble avoir suscité l'attente d'une baisse généralisée des prix de tous les biens de consommation. Faisant suite à ce constat et afin d'assurer que les ménages puissent réellement ressentir les effets de soulagement, des actions ciblées sur les chinchards ont conduit à une réduction significative sur ce produit.

Ainsi les réductions suivantes ont été constatées depuis le mois de Janvier sur le prix de ventes des chinchards auprès des distributeurs locaux. Le cas de la situation de GMK présentée au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Prix des chinchards Horse Mackerel GMK (en USD)

Type	Prix avant	Prix après	Taux de réduction
SBS 14 M	50.00	41.00	18%
BS 16 M	53.00	44.00	17%
SS 16 +	63.00	54.00	14%
S 18+	67.00	58.00	13%
M 20+	76.00	67.00	12%

Source des données : GMK.

Pour garantir une meilleure transparence et un suivi rigoureux des prix des produits essentiels, une phase pilote de l'application TALO (qui signifie prix en français) a été lancée en 2024, en collaboration avec les divisions Kin-Est et Kin-Ouest. Cette application permet une surveillance hebdomadaire des prix de 40 produits de grande consommation à Kinshasa. Bien que toujours en cours, cette initiative vise à fournir des données précises pour éclairer les décisions politiques et économiques, tout en éduquant les consommateurs sur les fluctuations des prix.

L'application a été utilisée pour la première fois sur deux marchés de Kinshasa : le marché urbain de Gambela, dans la commune de Kasa-Vubu, et celui de la Liberté, situé dans la commune de Masina.

Ce système permet un suivi en temps réel des prix des 40 biens de grande consommation par les divisions urbaines, le Secrétariat Général et le Cabinet du Ministre. Présentée au Conseil des Ministres, Talo s'inscrit dans la stratégie de redynamisation des services de contrôle économique. Elle vise notamment le suivi des prix sur les marchés, l'évaluation rapide des données et la lutte contre la spéculation des prix.

Avec cette innovation, le Ministère de l'Économie Nationale prouve sa détermination à moderniser ses méthodes et à s'adapter aux défis du numérique, pour une gestion plus transparente et efficace du marché en RDC. Après les ajustements qui sont en cours en rapport aux enseignements tirés de la phase pilote, les données collectées par l'application seront communiquées chaque semaine et mis à la disposition du public.

Pour préserver la classe moyenne congolaise, une action d'envergure est engagée pour réguler les activités des expatriés dans le petit commerce. Cela inclut le scellé de chambres froides et la signature d'actes d'engagement par les professionnels étrangers pour se conformer aux lois locales. En Mars 2025, des réunions seront organisées avec les représentants des communautés indopakistanaises, libanaises, chinoises et nigérianes afin de renforcer la collaboration et garantir le respect des réglementations locales.

En définitive, les initiatives entreprises en 2024 ont jeté les bases pour une meilleure régulation économique et une protection accrue des consommateurs. Les activités prévues en 2025 visent à consolider ces acquis, notamment à travers la mise en œuvre des décrets et plans stratégiques, pour construire une économie plus équilibrée et inclusive.

Le Ministère de l'Économie Nationale a placé la problématique de l'approvisionnement en maïs au cœur de ses priorités, en raison des crises récurrentes affectant particulièrement les espaces Grand-Katanga et Grand-Kasaï. Ces tensions, exacerbées durant la période critique de soudure, ont mis en lumière la nécessité d'une intervention stratégique et coordonnée pour assurer la disponibilité et la stabilité des prix des produits de première nécessité, en particulier le maïs, élément central de l'alimentation des populations concernées.

Dans cette optique, les experts du Ministère de l'Économie Nationale étaient mobilisés afin de mettre en œuvre et suivre les mesures prises, destinées à atténuer les effets de cette crise et garantir un ravitaillement efficace des zones affectées. Il est donc indispensable de présenter les actions menées, les défis rencontrés ainsi que les perspectives d'amélioration pour renforcer durablement la résilience du secteur face aux fluctuations de l'offre et de la demande.

Cette crise résulte d'un déficit significatif de production nationale, estimé à 3 millions de tonnes, alors que les besoins s'élèvent à 13 millions de tonnes, d'où une couverture de 23 % de la demande. Comme facteurs à la base de ce déséquilibre se retrouvent d'une part, les conditions climatiques défavorables qui perturbent les cycles de culture, tandis que les mauvaises pratiques agricoles limitent les rendements. D'autre part, l'insuffisance des infrastructures de transformation réduit la capacité de valorisation des récoltes, et le déficit en infrastructures de stockage entraîne d'importantes pertes post-récolte. Par ailleurs, le manque de voies d'évacuation complique l'acheminement des productions vers les centres de consommation. Enfin, les pratiques spéculatives, en provoquant une augmentation artificielle des prix, aggravent la précarité alimentaire. Ces défis structurels menacent ainsi la sécurité alimentaire et génèrent des tensions sociales dans les provinces touchées.

Pour remédier à cette situation, le Ministère de l'Économie Nationale a adopté une double stratégie :

- À court terme, la signature des protocoles d'accord avec des opérateurs économiques pour importer 500.000 tonnes de farine de maïs. Ces importations visent à stabiliser les prix et garantir l'approvisionnement dans les espaces concernés ;

- À moyen terme, l'établissement des partenariats public-privé (PPP) pour la construction des infrastructures clés (silos, minoteries et entrepôts de conservation) afin de renforcer la chaîne de valeur du maïs.

De ce fait, Il a donc été nécessaire d'initier des missions dans les espaces susmentionnés afin de palper les réalités du terrain, évaluer les infrastructures existantes et à développer, relatives à la chaine de valeur du maïs, échanger avec les acteurs locaux pour une implémentation efficiente des mesures prises, visant la sécurité alimentaire durable. Au mois de septembre 2024, des missions d'évaluation ont été initiées pour mieux comprendre les réalités locales, identifier les besoins et recueillir les doléances des acteurs impliqués. Ces visites ont mis en lumière les causes profondes de la crise et permis de formuler des solutions adaptées et durables pour sécuriser l'approvisionnement en farine de maïs.

Malgré le potentiel agricole important, Les provinces du Kasaï central et du Kasaï Oriental figurent parmi les espaces les plus touchés par cette crise, soutenue en grande partie par l'état de délabrement criant des différentes voies d'approvisionnement.

Bien qu'encore déficientes, le Grand-Katanga quant à lui développe peu à peu des mesures visant à accroitre la production locale, qui nécessitent l'appui du Gouvernement central, d'où les mesures prises pour la gestion prudentielle du maïs. Avec le programme mis en place pour juguler la crise de maïs depuis l'entrée en fonction du VPM après les différentes évaluations, il y a lieu de noter que la crise est en voie d'être maîtrisée, tel qu'exprimé dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 2. Evolution du prix du maïs au Kasaï Oriental (en Kg)

MOIS	ANNEES				ECARTS	%
	2023	Tx=2686,67	2024	Tx=2850		
SEPTEMBRE	2898,40	1,08	2510,97	0,88	-0,20	-18,33
OCTOBRE	2690,80	1,00	2433,81	0,85	-0,15	-14,73
NOVEMBRE	2730,75	1,02	2041,28	0,72	-0,30	-29,53
DÉCEMBRE	2770,70	1,03	2126,43	0,75	-0,29	-27,65

Source : INS/Kasaï Oriental

Considérant la première partie de la période de soudure qui va de septembre à décembre de chaque année, les écarts des prix du Kg de maïs y observés entre les deux années renseignent une baisse minimale de 14,73 % pour le mois d'octobre 2024 et 29,53 % pour le mois de novembre 2024. Ce qui confirme la réussite du programme mis en place pour résoudre le problème de la crise récurrente du maïs dans l'espace Grand Kasaï.

Tableau 3. Evolution du prix du maïs par « MEKA » au Kasaï Central

MOIS	ANNEES				ECARTS	%
	2023	Tx 1$=2686,67	2024	Tx 1$=2850		
SEPTEMBRE	5250	1,95	4000	1,40	-0,55	-28,18
OCTOBRE	7500	2,79	4500	1,58	-1,21	-43,44
NOVEMBRE	5500	2,05	5500	1,93	-0,12	-5,73
DÉCEMBRE	6375	2,37	5000	1,75	-0,62	-26,06

Source : Division Provinciale de l'Economie Nationale/Kasaï Central

Des écarts des prix du Kg de maïs dégagés sur la première phase de la période soudure qui va de septembre à décembre de chaque, il s'observe entre les deux années une baisse minimale de 5,73 % pour le mois de novembre 2024 et 43,44 % pour le mois d'octobre 2024. Ce qui confirme une fois de plus, la réussite du programme mis en œuvre pour résoudre la crise récurrente du maïs dans l'espace Grand Kasaï.

Tableau 4. Evolution du prix du maïs par « MEKA » dans le Haut-Katanga

PROVINCE	MARQUE	PRIX		VARIATION	
		DECEMBRE 2023 (taux de change 2.686,67)	DECEMBRE 2024 (taux de change 2850)	ABSOLUE ($)	RELATIVE%
HAUT - KATANGA	BVMNO	50.000 FC	53.000 FC	- 0,1	-0,5%
	TWIGA	60.000 FC	65.000 FC	+0,5	+2,2%
	MASHAMBA	49.000 FC	55.000FC	+ 1,09	+5,9%
	CHAMPION	50.000 FC	52.000 FC	-0,4	-2,1%
	CHIMANGA	48.000 FC	51.000 FC	+0,03	+0,16%
	BUKULA	48.000 FC	52.000 FC	+0,38	+2,1%
	DIAMOND	48.000FC	50.000 FC	0,32	-1,7%
	ANTILOPE	48.000 FC	53.000 FC	+0,64	+3,5%

Source : Division Provinciale de l'Economie Nationale/ Haut-Katanga

Dans le Haut-Katanga, l'évolution à la hausse du prix de la farine de maïs durant l'année 2023, avait poussé les Autorités à prendre des mesures d'exonération afin d'aider la Province à s'approvisionner en cette denrée à un prix abordable répondant plus ou moins au pouvoir d'achat de la population. Cependant depuis l'entrée en application de cette mesure le 22 juin 2023, aucun n'impact significatif n'avait été ressenti sur le marché quant à la baisse du prix de cette denrée. La farine mise sur le marché par le Gouvernement Provincial du Haut-Katanga a essayé de soulager un tant soit la population. Seulement, le stock mis sur le marché ne pouvait couvrir le besoin de la population totale sur cet espace. Il sied de dire que depuis la mise en place des mesures prises par le Gouvernement, il s'observe une certaine stabilisation des prix de la farine, qui, pendant la phase critique de la période de soudure (décembre-février), pouvaient atteindre une hausse maximale 60 USD le sac de 25 Kg, durant les années précédentes.

Une évaluation du programme d'importation des 500.000 tonnes de farine de maïs a été faite. Au regard du volume important des quantités à acheminer et de toutes les exigences logistiques tant sur le plan externe qu'interne, il été procédé à l'importation d'une quantité test de 4.500 tonnes. Cette phase test a permis d'identifier les différents problèmes auxquels les importateurs ont été confrontés. Parmi ceux-ci figure l'instabilité de la connexion du système Sydonia, rendant les opérations douanières plus complexes. De plus, la lourdeur dans le traitement des dossiers au niveau de l'Inspection Générale des Finances (IGF) a constitué un frein majeur. Par ailleurs, certains agents de l'État commis sur l'axe Kasumbalesa-Lubumbashi, notamment au péage de Kasumbalesa, au parking de Kanyaka, au péage urbain et sur la route de contournement, n'ont pas respecté les mesures d'allègement fiscal relatives à l'importation de la farine de maïs, entraînant des surcoûts pour les opérateurs économiques. Enfin, la douane n'a pas paramétré les frais liés au test de laboratoire de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), ce qui a également posé des difficultés aux importateurs et peut influer sur le coût de revient de la farine.

Excepté les difficultés sus-évoquées, il a été constaté une lenteur dans l'acheminement des cargaisons par les transporteurs routiers. A cet effet, les importateurs sont en pourparlers avec l'association des transporteurs routiers internationaux du Katanga « ATRIK » pour une meilleure prise en charge.

Pour garantir la durabilité des solutions, plusieurs recommandations ont été formulées. Il est essentiel de renforcer la fourniture en énergie, ainsi que les infrastructures agricoles en construisant des routes, des entrepôts et en réhabilitant les voies fluviales et ferrées afin de faciliter le transport et le stockage des productions. Par ailleurs, encourager les investissements dans les minoteries locales permettrait de réduire la dépendance aux importations et de renforcer la transformation sur place. L'accompagnement des producteurs agricoles est également primordial, notamment à travers des formations sur les meilleures pratiques pour améliorer les rendements. Enfin, une régulation efficace des marchés est nécessaire pour lutter contre les pratiques spéculatives qui compromettent l'accessibilité des denrées alimentaires.
En définitive, cette évaluation initiée offre une lueur d'espoir pour juguler la crise du maïs dans les espaces Grand-Kasaï et Grand-Katanga.

Plusieurs actions ont été réalisées en 2024 dans le domaine de la concurrence et protection des consommateurs. Ces actions s'inscrivent dans la mise en œuvre des engagements pris devant le Peuple par Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, de la République pour son second mandat. Le Ministère de l'Économie Nationale a contribué à l'objectif de protection et renforcement du pouvoir d'achat des ménages par le suivi rigoureux des marchés et la surveillance de la conformité à la réglementation économique.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs activités stratégiques, parmi lesquelles :

- **1) Travaux de l'avant-projet de loi sur la protection des droits des consommateurs.-** Un groupe de travail multisectoriel a été constitué pour harmoniser les textes relatifs à la protection des droits des consommateurs. Cet avant-projet de loi a été transmis à l'autorité pour être soumis aux instances législatives. Ce texte vise à renforcer le cadre juridique et protéger efficacement les consommateurs congolais.
- **2) Surveillance du marché par la CONAC.-** La Commission Nationale de la Concurrence (CONAC) a effectué plusieurs descentes sur le terrain, notamment une mission dans la commune de Maluku pour contrôler une décharge sauvage, exposant la population à des risques sanitaires graves. L'implication de la Primature a été sollicitée pour une approche intersectorielle de cette problématique.
- **3) Rencontres avec les associations de protection des droits des consommateurs.-** Deux rencontres stratégiques ont été organisées en 2024. La première, tenue le 22 août 2024, a permis de sensibiliser les associations à leur implication dans la surveillance du marché ; la seconde, le 21 novembre 2024, a défini les mesures d'encadrement liées à la suspension de la TVA et la réduction des taxes sur les produits alimentaires. Ces initiatives ont renforcé la collaboration avec les acteurs sociaux et réaffirmé l'engagement de proximité du Ministère de l'Economie Nationale.

En perspectives, les priorités du Ministère de l'Economie Nationale pour 2025 se concentreront sur les actions suivantes :

1. **Promulgation et vulgarisation de l'arrêté sur les mesures d'exécution de la loi n°18/020 du 9 juillet 2018.** Cela inclura des campagnes de sensibilisation auprès des parties prenantes.
2. **Elaboration du décret-loi sur la Commission de la Concurrence ("COMCO").** Ce texte visera à créer une structure opérationnelle pour surveiller et promouvoir une concurrence saine.
3. **Suivi des plans d'actions à court et moyen terme de la CONAC.** Un accent particulier sera mis sur l'aménagement des infrastructures de la CONAC pour améliorer son efficacité.

La formalisation de l'économie informelle s'inscrit dans le cadre de la matérialisation des engagements du Président de la République, à travers la mise en œuvre du PAG 2024-2028. La réforme du secteur informel concourt dans l'objectif de transformer les emplois informels en emplois formels, en offrant des incitations et des formations pour augmenter la productivité. Cette réforme va contribuer à créer un environnement économique plus dynamique et à offrir des opportunités d'emplois pour les jeunes et les travailleurs en général.

Le Ministère de l'Économie Nationale élabore et assure la mise en œuvre des politiques économiques visant à intégrer le secteur informel dans l'économie formelle. Il a conçu des stratégies visant à encourager les petits opérateurs économiques à s'inscrire et à se conformer aux cadres légaux et réglementaires, facilitant ainsi leur transition vers le secteur formel.

Au cours du dernier quadrimestre de 2024, il a intensifié ses efforts pour formaliser le secteur informel, en adoptant des initiatives inspirées par des missions de partage d'expériences avec les pays ayant enregistré du succès dans le processus de la formalisation de l'économie informelle et des réformes nationales.

En septembre 2024, une délégation des experts du Ministère de l'Economie Nationale s'est rendue au Sénégal et au Bénin pour étudier les pratiques de ces 2 pays dans la formalisation du secteur informel. Le Sénégal ayant une expérience établie dans ce domaine, les discussions ont porté sur la digitalisation des entreprises informelles, la mise en place de systèmes de soutien financier, et des allègements fiscaux. Ces échanges visent à adapter certaines de ces stratégies en RDC afin de structurer et régulariser le secteur informel congolais, en particulier en matière de micro-entrepreneuriat et d'artisanat.

En parallèle, le Ministère de l'Economie Nationale travaille pour la mise en place d'un Comité interministériel pour encadrer les efforts de formalisation. Il s'agit des stratégies qui incluent des allègements fiscaux, un soutien financier aux micro-entreprises et un programme d'incitation à l'enregistrement des entreprises informelles. Ces initiatives visent à réduire les coûts liés à la formalisation, et à encourager une large adoption du statut formel pour les petits opérateurs économiques.

Il convient de rappeler qu'en octobre 2024, les Ministres du Travail et de l'Économie ont été spécifiquement mandatés pour élaborer des stratégies de formalisation afin de mieux encadrer le secteur informel. Cette collaboration vise à instaurer des cadres légaux et administratifs favorables aux travailleurs informels, leur permettant de bénéficier d'une protection sociale et d'un accès accru aux services financiers.

Plusieurs actions concrètes sont réalisées depuis l'investiture du Gouvernement dans le domaine de formalisation de l'économie informelle, notamment les opérations d'identification et les campagnes de sensibilisation.

a) Lancement des opérations d'identification-diagnostic des acteurs informels

L'identification des acteurs du secteur informel constitue la première étape clé vers la formalisation, et elle permet de mieux comprendre et cartographier ce secteur pour établir des politiques adaptées. Le Ministère a développé un programme d'identification systématique des petits opérateurs économiques avec l'Agence Nationale de Développement de l'Entreprenariat Congolais (ANADEC). Cette initiative vise à établir une base de données des acteurs du secteur informel, facilitant ainsi leur accès à des financements et aux formations nécessaires pour entrer dans le cadre formel. Ce système, soutenu par des outils numériques, permet de disposer d'informations actualisées et précises sur les opérateurs informels, facilitant ainsi leur encadrement, l'octroi de soutiens financiers et la simplification des processus d'enregistrement. Cette initiative s'inscrit dans une démarche à long terme pour une gestion plus transparente et efficace du secteur informel.

Le Ministère de l'Economie Nationale a renforcé le processus d'identification des acteurs informels tels que les petits commerçants, artisans, et micro-entrepreneurs, en particulier dans la ville de Kinshasa qui a servi de ville pilote. La première phase a consisté à une observation directe sur terrain des opérateurs œuvrant dans l'économie informelle. La phase pilote de cette opération de grande envergure s'est déroulée dans 8 communes de la ville de Kinshasa à l'aide des fiches d'identification. Après cette première étape, l'opération doit s'étendre sur l'ensemble du territoire national en ciblant les zones prioritaires qui concentrent un nombre important des acteurs informels.

La seconde phase de l'identification consiste en l'analyse des données administratives qui a exigé une collaboration interministérielle, l'implication des administrations et le partage de l'information. A ce propos, le contrôle économique qui se déroulant dans l'ensemble du territoire national montre un nombre important d'entreprises qui évoluent dans une économie souterraine. Pour près de 60% des entreprises recensées, les adresses administratives ne correspondent pas aux adresses physiques. Ces entreprises ne remplissent pas les conditions de conformité juridique par une fausse déclaration du siège administratif.

Actuellement, les bases de données de l'Institut National des Statistiques (INS) sont mises à profit pour une identification des acteurs du secteur informel à partir des données collectées lors des enquêtes nationales. Les données sont traitées et analysées pour une estimation plus récente de l'importance des activités dans le secteur informel. Cette identification permet de documenter les types d'activités, la taille des entreprises, et leurs besoins en termes de soutien et de formation, facilitant ainsi l'adaptation des politiques de formalisation.

b) Lancement des campagnes de sensibilisation sur la formalisation

La communication joue un rôle crucial dans la formalisation du secteur informel. Une communication efficace permet de sensibiliser les acteurs du secteur informel aux avantages de la formalisation. Des campagnes d'information peuvent expliquer les bénéfices tels que l'accès au crédit, la protection juridique et les opportunités de croissance. L'éducation sur les procédures de formalisation aide également à démystifier le processus.

Le Ministère de l'Economie Nationale s'investit sur la mise en place d'un plan de communication pour permettre aux acteurs du secteur informel de comprendre les avantages liés à la formalisation. Le Ministère travaille sur l'établissement des canaux de communication avec les acteurs informels pour permettre de mieux comprendre leurs besoins et les contraintes auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur métier. Ce dialogue vise également la mise en place des politiques et réglementations plus adaptées à la réalité du terrain.

Tableau 5. Feuille de route des activités du processus de formalisation de l'économie informelle

Année	Trimestre	Etapes	Activités	Auteurs/Répondants	Indicateurs	Résultats attendus
2025	Février	- Activités préparatoires	- Présentation et amendement du projet de feuille de route - Présentation du projet de feuille de route au conseil des Ministres	-Experts du Cabinet et de l'Administration centrale		-Feuille de route validée
		- Journées de lancement officiel du processus de la formalisation de l'Economie informelle	- Journées de lancement des activités regroupant toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de formalisation	- Présidence, Gouvernement, Institutions internationales, Ambassades, Partenaires Techniques et Financiers (PTF), Universités, Autorités des ETD, acteurs sectoriels de l'informel		- Le processus de la formalisation est lancé
		- Amendement et validation de la feuille de route des inputs des experts	- Elaboration des TDR et recrutement des Experts internationaux - Amendement et validation du projet de feuille de route sur la formalisation de l'économie informelle - Elaboration d'un Plan de communication avec les étapes séquentielles	- Experts/Consultants internationaux (Béninois et Sénégalais) et Consultants nationaux qui accompagnent le Gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre de formalisation - Cellule de communication du Ministère de l'Economie Nationale	- TDR élaborés ; - Nombre d'Experts internationaux et nationaux recrutés ; - Plan de communication élaboré et validé	- Documents de base sur la mise en œuvre du processus de formalisation élaborés ; - Projet de cadre réglementaire ; - Chronogramme sur les étapes à suivre pour l'élaboration d'un plan stratégique de formalisation
2025	Mars	- Diagnostic de l'économie informelle et identification des acteurs, des parties prenantes, des associations et des grands distributeurs	- Réunion préparatoire ; - Réunion avec les associations représentant les acteurs du secteur informel	- Comité technique de formalisation	- Rapport	- Cartographie complète du secteur informel et défis locaux
2025	Avril	- Elaboration du cadre réglementaire. Cette étape va consister à relever les contraintes, à évaluer le besoin de l'organisation	- Analyse des défis locaux ; - Analyse de la perspective d'installation des bureaux de formalisation dans les entités décentralisées ;	- Comité technique de formalisation, Gouvernements provinciaux, partenaires internationaux, Universités	- Rapport d'analyse produit	- Identification et analyse des défis facilitant la mise en place d'une stratégie historique

Année	Trimestre	Etapes	Activités	Auteurs/Répondants	Indicateurs	Résultats attendus
2025	Avril (suite)	matérielle de la formalisation et à définir les pistes majeures pour surmonter les obstacles ; - L'identification renvoie à un recensement. Si les moyens sont limités, trois provinces pilotes vont être choisies sur base de leurs spécificités pour cette étape d'identification	- Rédaction et vulgarisation de rapports de diagnostic par province	-Divisions provinciales du Ministère de l'Economie Nationale, ONG locales, partenaires internationaux	- Nombre d'ateliers provinciaux de vulgarisation de diagnostic organisés - Rapports d'ateliers	-Appropriation du processus de formalisation sur l'ensemble du territoire national
			- Etude faisabilité sur l'implication des grands distributeurs dans l'identification et l'enregistrement des acteurs informels (importateurs et distributeurs officiels des motos, sociétés de télécoms, coopératives des maraichers, grandes boulangeries, supermarchés, etc.)	- Parties prenantes concernées, Ministère de l'Economie nationale, Ministère sectoriels impliqués, sociétés de grande distribution identifiées	- Taux d'enregistrement des acteurs informels identifiés lors des achats ou approvisionnements auprès des grands distributeurs ; - Fiches d'identification et d'enregistrement captées auprès des grands distributeurs	
		- Développement d'une application pour la formalisation ; - Renforcement des outils informatiques dans les divisions provinciales en préparation de la grande activité de formalisation	- Elaborer un cadre réglementaire sur l'usage d'une application mobile ; - Accommodation des divisions provinciales à l'usage des outils informatiques spécialisés	- Ministère des Finances, Ministère de l'Economie Nationale, Ministère des PTN et autres Services spécialisés	- Répertoire des numéros avec comptes mobile money enregistrés ; - Taux de paiement des frais, taxes et impôts par des transactions avec les comptes mobile money	- Utilisation des comptes mobile money facilite le processus de formalisation par des paiements sécurisés des frais en monnaies électroniques
2025	Mai	- Identification des acteurs de l'économie informelle et formalisation	- Activités préparatoires sur les 3 paliers de la formalisation ; - Recrutement et formation des enquêteurs ; - Déploiement des enquêteurs sur terrain pour collecter les données	- Comité technique et différentes institutions impliquées dans l'identification des acteurs de la formalisation ; - Recrutement des consultants ou experts externes spécialisés en collecte des données de population		- Durant cette étape tester l'application mobile

L'objectif global de l'initiative de redressement du secteur productif pour stimuler l'économie et les finances publiques de la RDC est de réduire la dépendance de la République Démocratique du Congo à l'égard des importations en augmentant la production et la transformation des ressources locales afin de promouvoir une croissance économique durable et inclusive et d'améliorer la résilience financière du pays. Afin d'atteindre l'objectif général défini ci-dessus, les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

- Développer les infrastructures de base et communautaires ;
- Relancer le secteur agricole et assurer la sécurité alimentaire ;
- Transformer les produits locaux extractifs et non extractifs ;
- Valoriser in situ les ressources forestières ligneuses et non ligneuses ;
- Améliorer l'environnement macro- économique par la numérisation de la fiscalité et de la parafiscalité ;
- Renforcer le cadre juridique pour améliorer la productivité ;
- Promouvoir un cadre incitatif pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers ;

En outre, un objectif transversal spécifique consistera à renforcer le capital humain. Cet objectif soutiendra la réalisation de chaque objectif spécifique. Au second semestre de l'année 2024, des tâches importantes ont été accomplies. Cela a conduit à :

a. L'identification des obstacles structurels de certaines provinces ;
b. La formulation des interventions spécifiques adaptées aux contextes locaux ;
c. La production des rapports techniques et des recommandations idoines.

Le point fort pendant cet exercice 2024 sous revue, a été notamment la réalisation des missions de terrains, à travers le Congo profond. Pour des raisons de pragmatisme et d'efficacité dans l'élaboration de l'agenda de ces visites, une rencontre de concertation préalable s'est tenue en collaboration avec les élus nationaux de l'espace Kasaï en vue de recueillir leurs préoccupations majeures pour une prise en compte effective dans l'exécution de cette mission. De même au retour, une rencontre de restitution était organisée avec les honorables députés de ladite juridiction.

Ce périple dans l'espace Kasaï, du 02 au 11 octobre 2024, et au Sud-Ubangi, du 28 au 30 octobre 2024, a permis de réaliser un état des lieux adéquat sur la situation socioéconomique de ces entités territoriales dans la perspective d'y apporter des solutions appropriées.

PARTIE II

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2024

L'année 2024 a été marquée par d'innombrables efforts et réalisations du Gouvernement sur le plan macroéconomique. Le Ministère de l'Economie Nationale a, dans le cadre de la conduite de la politique économique du pays, au travers les différentes réunions hebdomadaires du Secrétariat Technique Permanent et du Comité de Conjoncture Economique (CCE), contribué aux grands débats, décisions et orientations économiques. Plusieurs décisions ont en effet été prises dans ce haut cadre de concertation et d'orientation de la politique économique, sous l'égide de Son Excellence Madame la Première Ministre.

Les données économiques démontrent une stabilité du taux de change et du taux d'inflation au dernier trimestre 2024, ce qui a été favorable à la promotion de la croissance économique. En effet, le Ministère de l'Économie Nationale a joué un rôle central dans toutes les initiatives du Gouvernement en matière d'élaboration des stratégies et politiques de stabilisation économique. Grâce aux mesures conjoncturelles que structurelles mises en œuvre, l'économie congolaise a pu retrouver sa stabilité. Cela a contribué à créer un environnement économique plus prévisible et propice aux investissements, de restaurer la confiance des investisseurs locaux et internationaux, établissant ainsi une base solide pour une croissance économique durable. Cependant, une meilleure coordination des politiques monétaire et budgétaire reste indispensable pour une stabilité économique plus durable.

Dans le but de garantir une stabilité plus durable de l'économie congolaise, le Ministère de l'Économie Nationale a œuvré à diversifier l'économie congolaise afin de réduire sa dépendance aux fluctuations des prix des matières premières et favoriser une dynamique économique plus résiliente. Dans le cadre de son Objectif Stratégique Sectoriel de redressement de l'espace productif national, le Ministère de l'Economie Nationale a soutenu en 2024 plusieurs initiatives locales et encouragé le développement du secteur agricole, ce qui permettrait de lutter durablement contre la vie chère et de créer une base économique plus solide.

En 2024, la République Démocratique du Congo a connu des évolutions significatives concernant le climat des affaires et des investissements, marquées par des initiatives gouvernementales, des défis sécuritaires et des réformes économiques. Le Ministère de l'Economie Nationale a joué un rôle central dans l'amélioration du climat des affaires et des investissements, en s'appuyant sur des structures et reformes clés. Son action se concentre sur la création d'emplois, la facilitation de la création d'entreprises, la modernisation des services douaniers et commerciaux, ainsi que le développement des partenariats public-privé.

Conformément à sa politique, le Ministère de l'Economie Nationale voudrait redynamiser les secteurs productifs et favoriser la création d'emplois. Ces initiatives visent à : (i) l'amélioration de l'environnement économique global, (ii) la stimulation des investissements locaux et étrangers, et (iii) l'encouragement de l'entrepreneuriat.

En collaboration avec l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), des mesures ont été mises en place pour attirer davantage de capitaux étrangers tout en soutenant les entrepreneurs nationaux. Un comité de pilotage et des assises ont été tenus à Lubumbashi ainsi qu'à Kinshasa en vue d'harmoniser les efforts nationaux et provinciaux via l'examen et de la validation d'un projet de la feuille de route des reformes pour bâtir un environnement des affairescompétitif et attractif en RDC.

En outre, l'accent est mis sur les secteurs clés comme les infrastructures, l'agro-industriel et les mines ou des partenariats stratégiques tels que celui avec DP World avec deux décrets signés, l'arbitrage levé, ONATRA a concédé deux quais pour exploitation.

1. Facilitation de la création d'entreprises avec le GUCE

Le Guichet Unique de Création d'Entreprises (GUCE) est établissement public très important. Il permet de simplifier les démarches administratives et encourager la formalisation des activités économiques. La relance des activités de cette structure rend plus facile, rapide et moins coûteux la création des entreprises pour les entrepreneurs en RDC. Ensemble avec le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ainsi que celui du Budget, une politique salariale adéquate a été mise en place et les frais de fonctionnement lui ont été alloués pour permettre au GUCE de se doter des matériels de bureaux et informatiques nécessaires en vue de bien jouer son rôle.

Avec l'effectivité de l'interopérabilité entre le GUCE et l'Economie Nationale, le GUCE travaillerait pour :

- Une réduction significative du temps et du coût de création d'entreprises ;
- Une augmentation du nombre d'entreprises enregistrées, avec un impact direct sur l'emploi formel ;
- Une meilleure transparence dans le suivi des démarches administratives.

Ces progrès pourront renforcer la confiance des investisseurs et des entrepreneurs, contribuant ainsi à l'amélioration du Climat des Affaires en RDC.

2. Modernisation du Commerce Extérieur avec SEGUCE

Bien que le problème de l'interconnexion se pose du fait que certaines transactions passent outre le GUICE, la Société d'Exploitation du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (SEGUCE), mise en place en collaboration le Ministère de l'Economie Nationale, a joué tant soit peu un rôle crucial dans la digitalisation et la modernisation des opérations douanières et commerciales. Quelques actions ont été proposées notamment :

- Mise en place des systèmes de contrôles de suivi efficaces pour un passage obligé via GUICE pour les services d'import et export pour tous opérateurs économiques ;
- Mise en place des outils nécessaires pouvant permettre aux opérateurs économiques d'expérimenter une belle expérience pendant le processus d'import et export ;
- Résoudre le souci de lenteur dans le contrôle et la certification des dossiers par les services de l'Etat.

Par ailleurs, les principaux impacts de SEGUCE sont :

- Une accélération des procédures douanières grâce à des solutions numériques intégrées ;
- Une réduction des coûts liés aux opérations de commerce extérieur ;
- Une meilleure traçabilité et transparence des échanges commerciaux ;
- Cette modernisation a contribué à renforcer la compétitivité de la RDC sur le marché régional et international.

3. Concertations avec le CPCE

Le Cadre Permanent des Concertations Economique (CPCE) facilite le dialogue entre le Gouvernement et les opérateurs économiques. Il s'agit d'un espace structuré où les parties prenantes discutent des défis économiques, proposent des solutions, élaborent des politiques adaptées. Quelques actions ont été menées pouvant lui permettre son bon fonctionnement notamment :

- La prise en charge du dossier des arriérés des loyers afin d'éviter toute procédure judiciaire qui pourrait en découler en cas de non-paiement ;
- La mise en place des mécanismes de suivi et contrôle rigoureux en vue de collaborer avec le Trésor Public et les services concernés pour anticiper des échéances de paiement ;
- Elargir le réseau du CPCE à l'intérieur du pays.

Il sied de noter que la mise en place de ces actions permettrait au CPCE de bien jouer son rôle dans :

- L'identification des contraintes pesant sur les investissements ;
- La mise en œuvre de réformes pour réduire les barrières administratives et fiscales ;
- La consolidation d'une gouvernance économique plus inclusive et participative.

4. Rôle de la structure ORITRANS

La coopération entre la structure ORITRANS et la RDC par le biais du Ministère de l'Economie Nationale, contribuerait à améliorer la logistique et le transport des marchandises, un secteur crucial pour la RDC en raison de sa situation géographique enclavée.

5. Coopération dans le domaine agro-industriel et la formation avec HIMEL MASCHINEN

Himel Maschinen est une entreprise allemande spécialisée dans les systèmes de broyage et de mélange d'aliments ; la gestion et le stockage des céréales ; les systèmes de gestion de la paille et les équipements pour l'automatisation des processus agricoles.

La coopération économique joue un rôle fondamental dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques d'un pays. Elle se traduit par une vision stratégique visant à atteindre les objectifs de développement nationaux, à renforcer les relations internationales et à promouvoir les intérêts économiques du pays sur la scène mondiale. En 2024, plusieurs missions et initiatives stratégiques ont été exécutées, ce qui illustre l'importance cruciale de la coopération économique pour la République Démocratique du Congo.

En 2024, plusieurs missions de coopération économique ont effectuées, notamment au Nigéria, au Maroc, en Côte d'Ivoire.

1) Nigeria : Coopération Économique et Bancaire

La participation à la conférence annuelle du Chartered Institute of Bankers of Nigeria (CIBN) et au DRC-Nigeria Business Council a été une étape majeure dans le renforcement des relations économiques entre les deux pays. Ces événements ont permis :

- De présenter les initiatives congolaises visant à dynamiser l'économie nationale ;
- De discuter de la formalisation de partenariats stratégiques dans des secteurs tels que les services financiers, les infrastructures et l'énergie ;
- D'explorer les opportunités de transfert de technologies et de compétences.

Cette mission a jeté les bases d'une collaboration plus approfondie entre les écosystèmes financiers des deux pays, renforçant ainsi la position de la RDC comme un acteur émergent dans la région.

2) Maroc : Forum MEDays 2024

Le Forum MEDays à Tanger est reconnu comme une plateforme clé pour les échanges Sud-Sud. La participation a permis de :

- Attirer des investissements directs étrangers (IDE) en mettant en avant les opportunités uniques qu'offre la RDC, notamment dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et de l'innovation ;
- S'inspirer des modèles de réussite marocains, tels que les politiques industrielles et les stratégies d'énergie renouvelable ;
- Promouvoir la diversification économique et l'autonomisation des secteurs stratégiques.

Les discussions avec des investisseurs et des représentants d'états partenaires ont contribué à créer des opportunités concrètes pour des projets d'infrastructures durables et de développement technologique.

3) Côte d'Ivoire : 3e Forum économique Afrique-Japon

Lors du Forum économique Afrique-Japon à Abidjan, la RDC a renforcé ses relations stratégiques avec le Japon, un acteur clé dans la transition énergétique et le développement d'infrastructures. Cette rencontre a été marquée par :

- L'annonce d'un engagement japonais de 1 milliard USD pour des projets en Afrique, avec un accent particulier sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures ;
- La mise en avant des ressources stratégiques de la RDC, notamment le cobalt et le cuivre, essentiels pour la transition énergétique mondiale ;
- La présentation du projet Inga comme une opportunité phare pour le partenariat entre les deux nations.

Les discussions ont également mis l'accent sur la coopération dans le domaine de la santé, où des projets concrets pourraient émerger pour renforcer le système de soins en RDC.

Ces missions illustrent la détermination de la RDC à consolider ses relations économiques internationales et à se positionner comme un acteur majeur du développement durable en Afrique. La coopération économique, dans ce contexte, apporte plusieurs avantages stratégiques :

1. **Mobilisation des ressources pour le développement.-** Les missions économiques permettent d'attirer des financements pour des projets stratégiques, notamment dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des technologies. En consolidant des partenariats avec des pays comme le Japon et le Maroc, la RDC pourra accélérer son développement à travers des investissements à forte valeur ajoutée.
2. **Renforcement des capacités locales.-** Les coopérations économiques permettront de transférer des technologies et des compétences, contribuant ainsi à l'émergence d'une économie plus diversifiée et résiliente.
3. **Diversification économique.-** En identifiant et en exploitant de nouvelles opportunités économiques, la RDC pourra réduire sa dépendance aux exportations de matières premières et développer des secteurs stratégiques tels que les énergies renouvelables et les services.

La coopération économique est donc un outil essentiel pour atteindre les objectifs de développement économique et social de la RDC. Les missions effectuées en 2024 témoignent de l'engagement du pays à renforcer ses relations internationales, à attirer des investissements et à promouvoir une croissance inclusive et durable. En poursuivant cette dynamique, la RDC se positionne comme un partenaire stratégique et un acteur clé du développement économique en Afrique.

Face à des défis économiques majeurs, notamment la stabilisation des prix, le financement des secteurs productifs et la relance économique, le rapport vise à analyser les initiatives mises en œuvre, les défis rencontrés, et à proposer des recommandations stratégiques pour 2025. Plusieurs activités ont été réalisées en matière de financement de l'économie.

2.4.1. Négociations Financières

Des négociations avec des institutions bancaires locales et internationales ont été exécutées pour sécuriser le financement des Manques à Gagner (PMAG) des importateurs et distributeurs des produits pétroliers, dans le but d'obtenir un engagement plus substantiel des banques ayant participé au financement, réduire les coûts du financement et mettre en place le mécanisme de collecte des redevances SSE et SS2 afin de faciliter le remboursement, aboutissant à un deuxième tirage de financement.

2.4.2. Études sur les outils de financement innovants

Une étude a été menée sur la création d'une Caisse de dépôts et placement pour mobiliser des ressources internes. Une analyse des liquidités sous-exploitées dans les fonds de pension (CNSS, CNSSAP, FOMI, FPI) a également été réalisée, identifiant des opportunités de financement supplémentaires.

Des défis restent à relever. Ils sont liés à la problématique même de financement, la coordination institutionnelle, sur le cadre réglementaire. Au niveau de financement, la difficulté à mobiliser des fonds suffisants, notamment en raison de la réticence des banques locales et des conditions strictes des financements internationaux. Cette situation montre l'intérêt de recourir à des modèles de financement innovants, basés si possible sur l'endettement interne, notamment par le recours à des fonds existants et non utilisés ou produisant des rendements très faibles, non constructifs pour l'économie nationale, tels que les fonds de pension, les fonds issus des redevances minières, ou d'autres ressources similaires. Une telle approche pourrait permettre de mobiliser des ressources domestiques tout en réduisant la dépendance aux financements externes et en optimisant l'utilisation des fonds disponibles.

Au niveau de la coordination institutionnelle, des divergences d'intérêts et des lourdeurs administratives ont retardé la mise en œuvre des projets. Et enfin, au niveau du cadre **réglementaire** : Des contraintes liées à la transparence et à la gouvernance ont limité l'efficacité des mécanismes de financement.

Cependant, il existe d'innombrables opportunités à exploiter

- **Mobilisation des ressources internes.-** Les liquidités sous-exploitées dans les fonds de pension et autres institutions financières représentent une opportunité majeure.
- **Stabilisation des prix.-** Le système de suivi des prix en temps réel et l'importation stratégique de produits de base offrent des opportunités pour éviter les pénuries.
- **Attractivité des investissements.-** Les projets identifiés dans les secteurs agricoles et industriels peuvent attirer des investissements étrangers et locaux.

En termes de recommandations stratégiques pour 2025, il faudrait :

- **Renforcer les capacités institutionnelles :** Formation des cadres et modernisation des systèmes de gestion pour améliorer la coordination et la mise en œuvre des projets. Dans ce contexte, un rôle important pourrait être joué par des approches telles que la création d'une Caisse de Dépôt et Placement de la RDC (en discussion avec le PNUD), l'opérationnalisation du FOREC, et la revitalisation d'outils existants comme la SOFIDE (Société Financière de Développement) et le FPI (Fonds de Promotion de l'Industrie). Ces initiatives devraient s'accompagner de la formation des cadres et de la modernisation des systèmes de gestion pour améliorer la coordination et la mise en œuvre efficace des projets, renforçant ainsi la capacité institutionnelle et la gouvernance économique du pays.
- **Mobilisation des ressources financières :** Exploration de nouvelles sources de financement et amélioration de la transparence et de la gouvernance.
- **Poursuivre des réformes structurelles :** Inspiration du modèle de gouvernance canadien pour améliorer la transparence et l'efficacité des mécanismes de contrôle.

Face à la pénurie récurrente du maïs observée dans l'espace Grand-Katanga et Grand-Kasaï, le Gouvernement de la République à travers le Ministère de l'Economie Nationale a signé un projet d'importation de la farine de maïs avec des sociétés privées en vue d'assurer l'approvisionnement dans les espaces concernés par la crise. Ce projet qui revêt d'une importance capitale pour la sécurité alimentaire et la stabilisation des prix, a montré des résultats encourageants malgré les difficultés d'ordre technique dont celles liées à l'acheminement de la cargaison. Ces difficultés nous ont conduits le Ministère de l'Economie Nationale à ouvrir les pourparlers avec la SNCC pour une prise en charge de taille. La SNCC est en réseau ferroviaire avec les pays de l'Afrique australe, son principal partenaire Transnet Freight Rail (TFR) est capable d'effectuer le transport de l'Afrique du Sud jusqu'à Lubumbashi, Mwene-Ditu et Kananga. D'autres contacts avec l'association des transporteurs routiers internationaux du Katanga (ATRIK) dans le but d'accélérer l'acheminement de la farine de maïs vers la province du Katanga. Les actions menées consentent à augmenter les capacités du transport routier, d'augmenter le volume d'importation en maïs et faire le suivi au niveau du cordon douanier jusqu'au lieu d'entreposage.

L'an 2024, était également marqué par plusieurs réunions interministérielles du comité de suivi de la perception et affectation de la redevance logistique terrestre (RLT) collecté en faveur de la SNCC S.A. Ce comité a pour mission spécifique de faire un suivi permanent de la perception de la redevance, évaluer le plan de décaissement et le niveau d'exécution des différents projets réalisés. Le comité n'a pas effectué des missions de contrôle sur terrain pour évaluer le plan de décaissement.

En 2025, le comité devra organiser des missions d'évaluation sur terrain selon un calendrier et planning qui sera soumis à l'examen du comité. En outre, il est souhaitable que le Ministère de l'Economie Nationale travaille sur plusieurs solutions simultanément en intégrant le chemin de fer dans les différents maillons du transport de façon à optimiser le processus de la chaine logistique.

PARTIE III

FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Au cours des six derniers mois, le bon fonctionnement du cabinet du ministère de l'Économie Nationale a reposé sur une organisation rigoureuse et une gestion efficace des ressources. Trois piliers essentiels ont particulièrement contribué à cette dynamique : le secrétariat administratif, la cellule de l'informatique et des nouvelles technologies et l'intendance du Cabinet.

D'une part, l'administration a assuré la coordination des services, la gestion des ressources humaines et matérielles ainsi que le suivi des dossiers stratégiques. Parallèlement, la cellule de l'informatique et des nouvelles technologies a joué un rôle clé dans la modernisation des outils de travail, la sécurisation des données et l'optimisation des processus numériques, garantissant ainsi une plus grande efficacité et une meilleure réactivité du cabinet. D'autre part, l'intendance a veillé à la gestion logistique, à la disponibilité des équipements et au bon fonctionnement des infrastructures, assurant ainsi un environnement de travail optimal. Aussi, il ne faut pas négliger l'implication du service du protocole qui a joué un rôle déterminant dans l'organisation des réunions officielles, la gestion des relations institutionnelles et la coordination des événements, contribuant ainsi à la mise en œuvre efficace des actions ministérielles.

Grâce à cette synergie entre ces différentes structures, le cabinet a pu mener à bien ses missions, renforcer son efficacité et répondre aux exigences croissantes de l'économie nationale. Le service administratif comprenant le secrétariat administratif, l'intendance et les agents de saisie a joué un rôle central dans le bon fonctionnement et dans l'organisation des activités du cabinet. Un accent a été mis sur la coordination des tâches, la gestion de l'information, et le soutien nécessaire à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du cabinet.

Le secrétariat administratif du Cabinet a réussi à mettre en place une organisation efficace au quotidien dans l'organisation du Cabinet, en ce qui concerne la gestion des correspondances, la planification et la gestion de l'agenda, la conservation des archives, et l'assistance administrative.

▪ ***Gestion des correspondances.-*** Le secrétariat administratif a été en charge de la réception, de l'enregistrement, du tri et de la diffusion des courriers et documents au sein du Cabinet. Par ailleurs, il a assuré l'envoi des correspondances officielles, garantissant la communication interne et externe du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale. Près de 4.000 courriers entrants ont été enregistrés, dont : 461 courriers classés ; 1593 courriers en instance de traitement ; 1832 courriers traités et expédiés ; et 181 ordres de mission. À cela, il convient d'y ajouter 4 arrêtés ministériels, 5 arrêtés interministériels et 1 contreseing sur le décret N° 024 du 19 septembre 2024.

▪ ***Planification et gestion de l'agenda.-*** En étroite collaboration avec le Directeur de Cabinet, le secrétariat a assuré la gestion des rendez-vous, des réunions et des déplacements des membres du Cabinet, en particulier mes missions et déplacements.

▪ ***Conservation des archives.-*** Le secrétariat s'est investi dans cette première phase des activités à documenter le cabinet sur les actions menées par les membres du Cabinet des ministres précédents. Chaque cellule a bénéficié de la documentation pour faciliter la continuité de l'administration et pour être dans le bain des dossiers en cours de traitement.

▪ ***Assistance administrative.-*** Le soutien logistique accordé aux conseillers en rédigeant des documents (rapports, procès-verbaux, notes de service), en organisant les réunions et en préparant les dossiers nécessaires a été un appui de taille dans le fonctionnement du Cabinet.

L'intendance a également été à la hauteur des attentes dans son implication pour le bon fonctionnement du Cabinet du Ministre de l'Économie Nationale. Elle a évolué dans un esprit collaboratif dans la gestion logistique et administrative et dans la gestion des ressources matérielles. La mise à disposition des fournitures et du matériel nécessaire au travail des conseillers et des agents du cabinet a été régulière. Par l'entremise du service du protocole, le cabinet a su bénéficier du soutien aux événements et aux réunions.

La cellule informatique s'est vu confier la lourde charge de créer un environnement propice au travail par les moyens de nouvelles Technologies numériques. Cette urgence sous-entend l'octroi d'ordinateurs aux collaborateurs, la mise en réseau des équipements ainsi que l'amélioration de la connexion Internet pour renforcer l'efficacité et la fluidité du travail. La vision stratégique du Ministère inclut également la mise en place d'un Plan directeur et d'un logiciel de Gestion Électronique des Documents (GED) et d'autres solutions numériques pour minimiser le temps de travail et poursuivre l'évolution du traitement des dossiers confiés à chaque membre du cabinet.

Sur base de ces objectifs spécifiques à atteindre à très courte échéance, 3 axes stratégiques se sont dégagés pour le dernier semestre de l'année 2024, à savoir : (i) l'acquisition du matériel informatique pour le Cabinet, (ii) l'acquisition et développement des logiciels spécialisés, et (iii) le projet d'élaboration d'un Schéma Directeur du Système d'information (Plan Directeur).

a) Acquisition du matériel informatique

Des efforts assez bien soutenus par l'équipe de la cellule informatique du cabinet ont permis l'acquisition rapide du matériel informatique de base. Actuellement, 65 % des membres du Cabinet sont équipés en matériels informatiques. Deux serveurs ont été acquis et sont pleinement opérationnels : l'un est dédié à la sauvegarde des données des utilisateurs, tandis que l'autre est destiné à l'espace collaboratif (GED). Pour l'impression, deux imprimantes professionnelles sont disponibles pour les impressions de masse et chaque conseiller dispose d'une imprimante individuelle. De plus, un système de backup énergétique d'une puissance de 68 KVA a été installé afin de pallier les perturbations de la fourniture d'électricité.

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures numériques du Cabinet, une nouvelle connexion Internet a été mise en place avec un opérateur traditionnel, choisi pour son coût plus abordable. Cependant, malgré cette initiative visant à optimiser les ressources financières, les performances de cette connexion restent insuffisantes et instables, affectant la fluidité du travail au quotidien. Les coupures fréquentes et la faible vitesse de connexion entravent le bon déroulement des activités, notamment l'accès aux outils collaboratifs et aux services en ligne essentiels au bon fonctionnement du Cabinet.

Conscients de ces limites, des efforts supplémentaires ont été entrepris pour renforcer la connectivité. Une deuxième connexion est ainsi en cours d'acquisition auprès de l'ancien fournisseur, dont la fiabilité est avérée. Cette nouvelle liaison aura pour principal objectif de couvrir les besoins de la CEREP et de servir de solution de secours pour l'ensemble du Cabinet. Malgré ces mesures, la stabilité de l'Internet demeure un défi à surmonter, nécessitant une surveillance continue et, potentiellement, d'autres ajustements pour garantir une connectivité optimale.

b) Acquisition et développement des logiciels spécialisés

Actuellement en cours de refonte, le site internet du Ministère souffre d'un manque d'attractivité et de fonctionnalités adaptées aux besoins des utilisateurs. Son interface peu engageante et son ergonomie dépassée limitent l'accès à l'information et nuisent à son efficacité en tant qu'outil de communication institutionnelle. Une refonte en profondeur s'impose afin d'améliorer son design, son interactivité et son accessibilité, tout en intégrant des fonctionnalités modernes pour mieux répondre aux attentes du public et des parties prenantes.

Par ailleurs, la mise en place de logiciels spécialisés constitue un levier essentiel pour optimiser le fonctionnement du Ministère. Le logiciel Talo, développé et déployé sur le web ainsi que sur les téléphones mobiles des enquêteurs, est actuellement en phase d'expérimentation au sein des deux divisions provinciales de Kinshasa, après avoir fait l'objet de deux sessions de formation des utilisateurs. De son côté, le logiciel AIRS Courrier est déjà acquis, déployé et opérationnel au sein du Cabinet, améliorant ainsi la gestion des courriers administratifs. Enfin, un logiciel de gestion des présences est en cours de test avant sa validation définitive et son déploiement à grande échelle.

Ces outils, indispensables pour la modernisation du ministère, nécessitent un accompagnement technique et une formation continue afin d'en garantir une utilisation optimale et une amélioration significative des performances administratives.

c) Schéma directeur du système d'information (plan directeur) 2025-2027

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) est un outil essentiel pour le Cabinet de l'économie nationale, car il permet de définir une stratégie à long terme pour le système d'information du ministère.

L'approche pragmatique suivie par la cellule de l'informatique du Cabinet contextualise ce schéma de manière à construire un cadre qui aide le Ministre à prendre des décisions éclairées en lui fournissant des informations fiables et pertinentes sur les politiques économiques à mener. Il permet également d'améliorer l'efficacité du Ministère en optimisant les processus métiers et en automatisant certaines tâches. De plus, le SDSI renforce la transparence de l'action gouvernementale en facilitant l'accès à l'information pour les citoyens et les autres parties prenantes. Il contribue également à la modernisation de l'administration en mettant en place des services publics plus performants et plus adaptés aux besoins des citoyens.

Par ailleurs, le SDSI est indispensable au bon fonctionnement du Cabinet, car il permet de coordonner les actions des différents services du Ministère en matière de systèmes d'information. Il assure la cohérence des projets informatiques et permet de maîtriser les coûts liés aux systèmes d'information. Il renforce également la sécurité des informations du Ministère en mettant en place les mesures de protection appropriées. Enfin, le SDSI est un outil évolutif qui s'adapte aux changements technologiques et aux nouveaux besoins du Ministère.

Le nouveau cadre organique permettra de clarifier les rôles, responsabilités et fonctions des différents services et des agents. Actuellement, l'administration souffre de quelques imperfections avec des conséquences telles que le chevauchement de responsabilités, la confusion dans la chaîne de commandement et une dispersion des efforts. En définissant les organes clés et leur fonctionnement, le cadre organique favorisera une meilleure coordination des actions et une répartition plus judicieuse des tâches. Cela se traduit par une augmentation globale de la productivité.

Le Ministère de l'Economie Nationale souffre d'une lourdeur dans l'affectation des agents. C'est également à ce titre que des efforts ont été faits pour une affectation des agents plus rationnelle et adaptée aux besoins spécifiques des services. En effet, le cadre organique en construction permet d'évaluer les besoins réels de chaque service en termes de personnel, de compétences et d'expertise. Il devient alors possible d'affecter les agents en fonction de leurs qualifications, de leurs performances et des priorités stratégiques. Cela limite les affectations arbitraires ou inefficaces, tout en renforçant la transparence et la méritocratie.

En outre, ce cadre organique vise également l'efficacité budgétaire. En rationalisant les effectifs et en éliminant les postes superflus ou les doublons, le Ministère peut réduire les dépenses inutiles, tout en maximisant les résultats. Cela est particulièrement crucial dans un contexte de gestion limitée des ressources publiques en RDC, où chaque franc congolais doit être utilisé de manière optimale. Par ailleurs, la mise en place du nouveau cadre organique va favoriser la motivation et la performance des agents. Lorsqu'un agent est affecté à un poste clair, avec des objectifs précis et des perspectives d'évolution, il est davantage enclin à s'investir pleinement dans ses tâches.

L'administration du Cabinet du Ministre travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Général pour renforcer la capacité du Ministère à répondre aux exigences des réformes économiques et aux défis du développement. En structurant mieux son administration, le ministère est mieux équipé pour mettre en œuvre des politiques économiques efficaces, collaborer avec les partenaires internationaux et attirer des investissements dans des secteurs prioritaires.

Le Secrétaire Général a organisé et conduit plusieurs réunions stratégiques, notamment celles du Comité de Suivi des Prix des produits pétroliers qui ont abouti à une baisse des prix dans la zone ouest et du Comité d'Amortissement ayant certifié les pertes et manques à gagner de 2024. Il a également dirigé la Task Force sur le programme de la vie moins chère, contribuant ainsi à la réduction des prix des produits concernés par le décret de la Première Ministre. Il a rédigé une note technique au Vice-Premier Ministre sur la crise du maïs au Katanga et au Kasaï et participé aux concertations avec la Banque Mondiale et le CTR pour la mise en place d'un processus de génération automatique du Numéro d'Identification Nationale. Il a supervisé les travaux ayant abouti à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur la protection des consommateurs et organisé des formations pour les nouveaux agents sur les attributions du Ministère et l'analyse des structures de prix dans divers secteurs.

La Direction des Ressources Humaines a participé à la certification des données des agents, actualisé les listes des cadres éligibles à la retraite et supervisé les promotions en grade. Elle a aussi collaboré aux travaux de nettoyage des fichiers de paie et organisé la distribution des vivres de fin d'année.

La Direction Administrative et Financière a assuré la gestion des ressources financières et logistiques, constatant et liquidant un montant de 291 260 USD représentant un taux d'exécution de 6,79 %. Elle a également réceptionné du mobilier de bureau dans le cadre de la réforme des finances publiques.

La Direction d'Études et Planification a encadré et évalué les stagiaires, élaboré les prévisions budgétaires pour 2025 et poursuivi les échanges avec des partenaires comme le PNUD pour l'élaboration des politiques sectorielles. Elle a aussi participé à diverses missions de terrain et ateliers, notamment sur l'impact de la crise russo-ukrainienne et la mobilisation des ressources pour le financement des soins de santé.

La Direction des Archives et des Nouvelles Technologies a assuré la gestion et la maintenance des équipements informatiques, organisé des tournées dans les directions pour la modernisation du système informatique et participé aux travaux de l'avant-projet de loi sur la protection des consommateurs.

La Direction de l'Inspection Économique, Commerciale et Industrielle a établi un répertoire des entreprises éligibles au contrôle économique et coordonné les missions de surveillance du marché. Cette direction a joué un rôle central dans la régulation du marché intérieur en veillant au respect des législations économiques et commerciales. Elle a élaboré un répertoire des entreprises éligibles au contrôle économique pour l'année 2024 et soumis des projets d'ordres de mission à la hiérarchie. Son Directeur-Chef de Service a participé à plusieurs ateliers et commissions interministérielles impliquant des institutions comme la DGDA, la FEC et le Ministère du Commerce Extérieur. La direction a aussi contribué à la mise en œuvre du Programme de Travail du Gouvernement (PTO) visant à renforcer la protection du pouvoir d'achat des ménages. Elle a coordonné la mission de contrôle économique de l'année 2024 pour l'exercice 2023, évalué les rapports de surveillance du marché et émis des avis sur les dossiers litigieux.

La Direction des Approvisionnements et Prix a collecté des données pour la mercuriale des prix et analysé les structures tarifaires. Elle a également participé à des ateliers sur la protection des consommateurs et la sécurité alimentaire. Cette direction a réalisé des missions de collecte des données pour l'élaboration de la Mercuriale Nationale des Prix à la consommation et a assuré un suivi rigoureux des évolutions tarifaires sur le marché intérieur. Elle a participé activement à l'atelier de présentation de l'étude d'impact socioéconomique de la guerre en Ukraine et de ses effets sur les stratégies énergétiques et alimentaires en RDC. Dans le cadre des discussions sur la régulation des prix, elle a contribué à plusieurs séances de travail, notamment sur la révision du projet de loi sur la protection des consommateurs et l'adoption de nouveaux taux de taxation. Elle a également pris part aux ateliers sur la relance des activités du CODEX ALIMENTARIUS en RDC et sur l'analyse des prix internationaux des principaux produits importés et exportés. En plus, elle a réceptionné 3 304 fiches statistiques de production, importation et vente ainsi que 561 structures de prix soumises par diverses entreprises et établissements.

La Direction de l'Identification des Opérateurs Économiques a mis en œuvre l'interconnexion avec le Guichet Unique. Cette direction a joué un rôle clé dans la structuration et la formalisation des entreprises en RDC, en assurant l'octroi des Numéros d'Identification Nationale (NIN) aux opérateurs économiques. Elle a mis en œuvre l'interconnexion entre le Guichet Unique de Création d'Entreprises (GUCE) et le Ministère de l'Économie Nationale, facilitant ainsi l'échange de données sur les entreprises nouvellement créées. Dans ce cadre, elle a procédé à l'acquisition des matériels informatiques pour un montant de 5.000 USD, incluant l'installation d'un serveur dédié à la collecte des informations relatives à la création d'entreprises.

Au cours de l'année 2024, la Direction a délivré 14 616 certificats de Numéro d'Identification Nationale aux entreprises et établissements, marquant une avancée significative dans la formalisation du tissu économique. Cette démarche vise à améliorer la traçabilité des acteurs économiques et à renforcer le cadre réglementaire du secteur privé en RDC. Par ailleurs, la Direction a poursuivi ses efforts pour l'amélioration de ses infrastructures et systèmes d'enregistrement. Une de ses priorités a été d'obtenir un financement du Gouvernement et/ou de la Banque Mondiale afin de moderniser le processus d'enregistrement des entreprises et de garantir la fluidité des services administratifs. L'objectif final est d'accélérer la numérisation et la simplification des procédures pour favoriser un climat des affaires plus attractif et transparent.

En plus de ces réalisations, la direction a aussi été impliquée dans la gestion et le traitement des courriers administratifs, l'élaboration de rapports d'activités et le suivi de la documentation officielle liée aux opérateurs économiques. Elle a travaillé en collaboration avec d'autres services pour assurer la bonne organisation et la mise à jour des fichiers des entreprises, garantissant ainsi un meilleur suivi des acteurs économiques actifs sur le territoire national. Avec ces actions, la Direction de l'Identification des Opérateurs Économiques a joué un rôle clé dans l'amélioration de l'environnement économique en facilitant l'accès à l'identité légale pour les entreprises et en contribuant à la régulation du marché.

La Direction de l'Économie Informelle a identifié et recensé les opérateurs du secteur informel, organisé des missions pilotes et participé à différents congrès sur la formalisation économique du secteur informel. Dans le but d'intégrer progressivement les acteurs de l'économie informelle dans le secteur formel, cette direction a mené plusieurs initiatives majeures. Elle a élaboré un chronogramme et un plan de travail budgétisé pour 2024 en collaboration avec la Direction d'Études et Planification. Elle a rédigé des Termes de Référence pour plusieurs projets, notamment sur la formalisation basée sur la formation professionnelle et l'identification des ONG à caractère économique. Une mission d'échange d'expérience a été organisée au Bénin et au Sénégal pour apprendre des meilleures pratiques en matière de formalisation de l'économie informelle et de partenariat public-privé. Suite à cette mission, la direction a élaboré un tableau synoptique des recommandations et leçons apprises. Des missions pilotes ont été réalisées pour identifier et recenser les agents exploitant les carrières et les opérateurs économiques informels dans plusieurs communes de Kinshasa. La direction a également organisé une journée de sensibilisation sur la nutrition avec PRONANUT et d'autres partenaires financiers et a participé à un congrès d'experts comptables traitant de la problématique des économies informelles et souterraines.

La Direction de la Législation Économique, Commerciale et Industrielle a analysé 798 états financiers, participé à l'élaboration de textes législatifs et harmonisé les accords commerciaux bilatéraux.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs défis structurels et conjoncturels qui ont entravé le bon fonctionnement des services du Secrétariat Général à l'Économie Nationale. Ces difficultés ont impacté l'exécution des missions des différentes directions et ont limité leur capacité d'intervention.

Afin de prévenir les abus de position dominante et à la révision des règlements relatifs à la fixation des prix et des tarifs pour mieux encadrer les pratiques commerciales. Un cadre juridique spécifique à l'économie informelle sera également mis en place pour faciliter la transition des opérateurs vers le secteur formel. Dans le but de garantir l'efficacité de ces réformes, une commission de révision des textes légaux sera instituée et les parties prenantes, notamment la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), les organisations de la société civile et les experts en économie, seront associées aux discussions. Une large campagne de sensibilisation sera menée pour informer les opérateurs économiques des nouvelles dispositions réglementaires et assurer leur mise en application effective.

À travers ces différentes actions, le Secrétariat Général à l'Économie Nationale entend consolider son rôle de régulateur économique et favoriser un climat des affaires plus stable et propice à la croissance. En mettant l'accent sur la modernisation de l'administration, le soutien à la production locale et la régulation des prix, il vise à garantir un développement économique inclusif et à renforcer le bien-être des populations congolaises.

CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par des efforts significatifs pour assurer la régulation du marché, favoriser un environnement économique stable et renforcer la protection des consommateurs. Malgré un contexte difficile, caractérisé par des tensions économiques et des contraintes structurelles, les différents services et directions du Ministère de l'Economie Nationale ont déployé des actions stratégiques visant à améliorer la gouvernance économique, encadrer les pratiques commerciales et moderniser l'administration. En outre, plusieurs politiques et réformes majeures ont été mises en œuvre par le Gouvernement de la République pour stabiliser l'économie et améliorer concrètement le quotidien des citoyens congolais.

Les réalisations ont été nombreuses et ont touché plusieurs axes clés. La rationalisation des produits pétroliers à la pompe qui a permis d'obtenir une baisse de 13%. La réduction des prix des produits de base en mettant en place des subventions ciblées et en négociant des accords avec les principaux fournisseurs. Une attention particulière a été portée à l'approvisionnement des marchés pour éviter toute pénurie susceptible d'engendrer une flambée des prix. Grâce à ces efforts, une tendance à la baisse a été observée sur plusieurs denrées essentielles, offrant ainsi un répit aux familles les plus vulnérables. Par ailleurs, l'évaluation des besoins des populations et l'amélioration des chaînes d'approvisionnement ont permis d'assurer une meilleure distribution des produits essentiels sur l'ensemble du territoire et ainsi éviter des pénuries. Des initiatives ont été lancées pour favoriser la production locale et réduire la dépendance aux importations, ce qui constitue un enjeu stratégique pour la souveraineté économique et la maîtrise des coûts et des prix aux marchés. La surveillance du marché et les contrôles économiques ont permis d'identifier et de corriger les déséquilibres, notamment en matière de prix et de concurrence.

Parallèlement, la formalisation de l'économie informelle a progressé à travers l'identification et l'accompagnement des acteurs informels vers le secteur formel, garantissant ainsi une meilleure intégration des petits entrepreneurs dans l'économie nationale. Pour rappel, la formalisation du secteur informel reste un impératif, car ce secteur constitue une part importante de l'économie nationale. Conscient du rôle crucial joué par les acteurs informels dans la dynamique économique du pays, le Ministère de l'Économie Nationale a mis en place des mesures incitatives pour encourager leur intégration dans le circuit formel. L'accès à des financements adaptés, la simplification des procédures administratives et la mise en place d'un accompagnement spécifique ont permis à de nombreuses petites entreprises de régulariser leur activité. Cette initiative vise non seulement à sécuriser les revenus des travailleurs du secteur informel, mais aussi à élargir l'assiette fiscale et à renforcer la protection sociale des entrepreneurs et de leurs employés.

Le travail accompli dans la digitalisation des services administratifs et la modernisation des infrastructures a également jeté les bases d'une administration plus efficace et accessible, malgré les défis liés aux moyens logistiques et financiers. Toutefois, plusieurs obstacles ont entravé la pleine mise en œuvre des réformes engagées. L'insuffisance des infrastructures, la précarité des conditions de travail, l'instabilité du courant électrique, le manque de moyens logistiques et le non-décaissement des fonds de fonctionnement ont limité l'efficacité des services. Ces défis ont mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et de mobiliser des ressources adéquates pour optimiser la performance de l'Administration.

Ces premiers résultats témoignent de la détermination du Ministère de l'Économie Nationale à mettre en œuvre des solutions durables face aux défis économiques. La poursuite de ces efforts sera essentielle pour consolider les acquis, atteindre une croissance plus inclusive et équitable, et ainsi accélérer la transformation du pays. Face à ces enjeux, l'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et d'expansion des acquis. Le Ministère de l'Economie Nationale mettra en œuvre une stratégie plus ambitieuse visant à poursuivre les efforts pour la lutte contre la vie chère, accélérer la formalisation de l'économie informelle, relancer la production nationale et moderniser l'administration publique. La digitalisation des services et la révision des textes réglementaires seront au cœur des réformes, permettant une meilleure régulation du marché et une transparence accrue dans la gestion économique. En parallèle, l'amélioration des conditions de travail des agents, le renforcement des infrastructures et l'accroissement des capacités de contrôle économique seront des priorités pour garantir un fonctionnement optimal des services.

Dans cette perspective, la réussite des objectifs fixés pour 2025 reposera sur une collaboration renforcée entre les différentes parties prenantes, notamment le Gouvernement, le secteur privé, les institutions financières et les organisations de la société civile. La mobilisation des ressources et l'engagement des acteurs économiques seront essentiels pour assurer un climat des affaires plus stable et favoriser un développement économique inclusif et durable en République Démocratique du Congo.



www.economie.gouv.cd

Copyright © 2025